

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



**La Cave
Vevey-Montreux**

Av. de Belmont 28 - 1820 Montreux - 021 963 13 48

**LE GAZ NATUREL
AU SERVICE
DE VOS
ENFANTS**

GAZ VEVEY DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH **gaz naturel** L'énergie qu'on aime.

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

**Restaurant fermé le soir
pour cause de transformation**

HÔTEL BRISTOL & SPA – Réservez au +41 (0)21 962 60 90 – Parking gratuit
Avenue de Chillon 63 – 1820 Montreux – info@pavois-montreux.ch – www.pavois-montreux.ch

Solu Tubes® SA
Assainissement de conduites

Eco technology sans bisphénol

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

Gold & Silver
Boutique de Joaillerie

Plus que 4'000 bijoux
pour toutes occasions
et pour tous les goûts

Grand-Rue 74, 1820 Montreux, Suisse
+41 21 963 02 87

www.goldoz.ch
gold.silver.ch
gold.silver.ch

**CARLOS DA SILVA
CONSTRUCTIONS SA**

MAÇONNERIE – CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE – PLÂTRERIE – BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch
1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

RESIDENCES NET Sàrl
Nettoyage général et Multiservices

Conciergeries professionnelles ♦ Nettoyage fin de chantier
Entretien régulier ♦ Traitement de tous les types de sols

Av. Mayor-Vautier 23 ♦ info@residencesnet.ch
1815 Clarens ♦ 021/964.19.78 ♦ www.residencesnet.ch

BON MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!

20.-

À valoir sur un achat de vins dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68

www.moscavins.ch



**Merci de favoriser
nos annonceurs!**

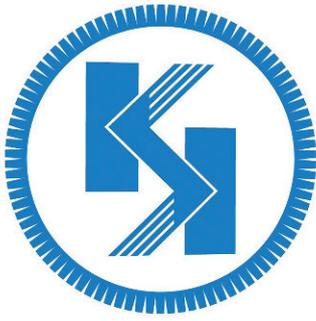
www.gardencentre-noville.ch

Merci!

Un grand merci pour votre **fidélité** et tous nos **vœux** pour ces Fêtes de fin d'année !



Garden Centre Noville
JEAN BRÖNNIMANN SA



Kalec-Motor SA
Depuis 1947

- Moteurs électriques
- Pompes
- Un service de qualité

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26
E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch



GRUNDFOS
SERVICE PARTNER
AUTORISÉ
GRUNDFOS

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Route des Colondalles 30,
1820 MONTREUX, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Parutions: en 2018, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 28 février;

N° 2 mars-avril, 27 avril;

N° 3 mai-juin, 22 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 26 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 16 décembre

Prochain numéro: 28 février 2018

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 1, **8 février 2018.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site
www.montreuxinfoville.ch



Montreux Info-Ville
vous souhaite
de très belles
Fêtes de fin d'année



à Montreux!
**CENTRE
d'AMINCISSEMENT et ANTI-AGE
IDEAL LINE**
UN TRAITEMENT D'ESSAI
OFFERT
Av. Des Planches 20 - Tél. 021 532 22 22
www.idealinemontreux.ch

THE GOLD CHRISTMAS MONTH Nous vous attendons
— IDEAL LINE — du 1^{er} au 23 décembre

En décembre, le staff du centre de Montreux
vous convie au tirage au sort de votre cadeau
beauty GOLD, SILVER ou RED.



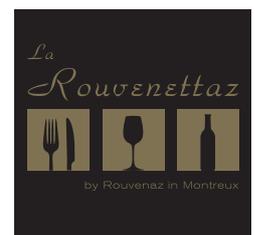
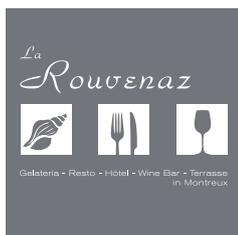
"ESPACE"
**CLINIQUE
PODO +
LOGIQUE**

Yasmine Páez
Podologue

www.clinique-podologique.ch
Spécialiste de la santé du pied

Place des Planches 2
1820 Montreux

cl.podo.montreux@gmail.com
+41 21 963 25 35



■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
■ GRAND-RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 21 44 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 septembre 2017 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Elle souhaite à toutes et tous la bienvenue à sa première séance de l'année politique 2017 – 2018 du Conseil communal de Montreux.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. 74 conseillers sont présents. Plusieurs conseillers se sont fait excuser. La séance est donc ouverte.

Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, vous voyez aujourd'hui pour la première fois Anne-Claude Pelet, la nouvelle secrétaire du Conseil communal. Rodée au Conseil communal de Blonay, formée à Votelec, elle a empoigné ce nouveau défi avec force et vigueur. Je me réjouis de notre collaboration et si vous avez une quelconque question administrative, vous pouvez sans autre vous adresser à elle sous l'adresse secretariat@conseilmontreux.ch

Et pour débiter, comme je l'ai annoncé aux chefs de groupe, je vous propose de vous lever pour chanter la première strophe et refrain de l'hymne vaudois qui célèbre notre appartenance à ce beau canton.

Présence: 76 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Claudine Borloz, Carolanne Feissli, Carole Grangier, Suzanne Cornaz, Admira Neff, MM. Stéphane Barbey, Degerab Bassam, Grégory Bovay, Laurent Demartini, Jean-Marc Forclaz,

Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, Mario, Gori, Jean-Jacques Kiala, Claudio Mammarella, Cyril Pabst, François Pochon, Edgar Schneider, Bernard Tschopp, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Francis Gonzalez, Christophe Privet.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2017

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente Catherine Buchet tient à remercier Charlotte Chevalier, ex-secrétaire, pour la rédaction de son ultime PV.

2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE:

2.1 de Mme Nathalie Antonijevic (SOC), démissionnaire;

2.2 de M. Jean-Noël Jourdan (UDC), démissionnaire.

Mme Catherine Buchet a reçu 3 nouvelles démissions pour le Conseil de ce jour, dont elle nous donne lecture: M. Jean-Noël Jourdan (UDC), M. Grégory Bovay (PLR) et M. Jean-Jacques Kiala (SOC). Le premier sera remplacé aujourd'hui, les deux suivants au prochain conseil.

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de M.

Roland Rimaz (SOC), en remplacement de Mme Nathalie Antonijevic (SOC), démissionnaire, et de M. Dominik Hunziker (UDC), en remplacement de M. Jean-Noël Jourdan (UDC), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de MM. Roland Rimaz (SOC) et Dominik Hunziker (UDC) conformément à l'art. 67 LEDP.

MM. Roland Rimaz et Dominik Hunziker sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente Catherine Buchet les félicite pour leur élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

Mme la Présidente a reçu 3 démissions de diverses commissions. M. Gaëtan Cousin (Verts) de la Cofin, qui sera remplacé à notre prochaine séance, M. Franco Meichtry, membre de la Cofin et Mme Christine Menzi suppléante de la Cofin.

3.1 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de Mme Catherine Buchet (UDC), démissionnaire;

M. Franco Meichtry déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de M. Pablo Menzi à la Cogest.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Pablo Menzi est élu à la majorité (5 absentions). Mme la Présidente le félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Franco Meichtry (UDC), démissionnaire;

M. Franco Meichtry déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de Mme Christine Menzi à la Commission des finances.

Il n'y a pas d'autres propositions.

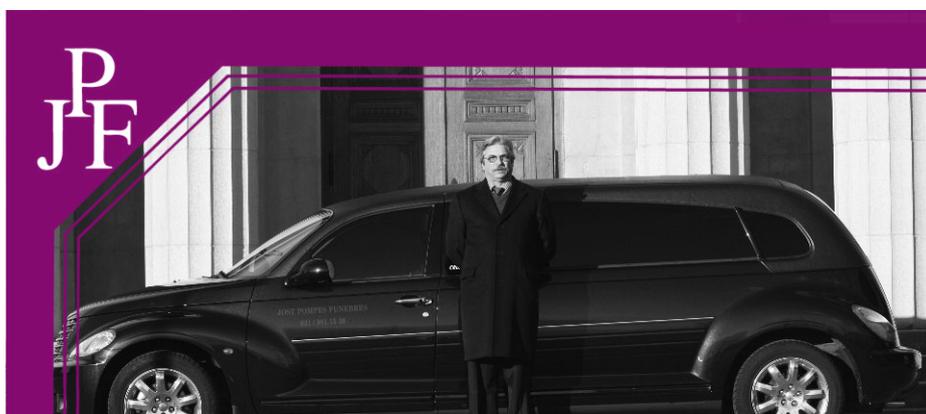
Mme Christine Menzi est élue à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 Nomination d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des Finances, en remplacement de Mme Christine Menzi (UDC), démissionnaire;

M. Franco Meichtry déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de M. Daniel Meillaud comme membre suppléant à la Commission des finances.

Il n'y a pas d'autres propositions.



JUST POMPES FUNÈBRES
Notre travail, vous satisfaire.

Av. de Belmont 38
1820 Montreux
☎ 021 963 00 63
www.pfjost.ch

A votre service 7/7 jours, 24/24 heures
A vos côtés pour toutes les formalités
Transports en Suisse et à l'étranger
Inhumations et incinérations dans toute la Suisse

M. Daniel Meillaud est élu à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 Nomination d'une ou d'un membre au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Jean-Noël Jourdan (UDC), démissionnaire.

M. Franco Meichtry déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de M. Daniel Meillaud comme membre du SIGE.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Daniel Meillaud est élu à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Irina Gote «Pour une étude en vue de la requalification de la rue du Port à Clarens». (Date de la commission: le mercredi 25 octobre 2017 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence de Montreux Libre: M. Vincent Haldi

Membres: Mmes Irina Gote, Laurence Sierro, MM. Ihab Al Jundi, Olivier Blanc, Mario Gori, Patrick Grognez, Daniel Meillaud, Jörg Meyer, Cyril Pabst

Mme la Présidente rappelle que la commission concernant la motion Imhof «Pour réaffecter en logements abordables» est convoquée à une nouvelle séance qui a été agendée au 14 septembre, 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux. Il incombe aux commissaires qui ne seraient pas disponibles à cette date de trouver des remplaçants et de les communiquer au Président de la commission, M. Michel Posternak.

5. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu plusieurs correspondances durant l'été.

En date du 29 mai, un recours de Bernard et Christiane Briod a été déposé contre la décision d'approbation préalable du Département du territoire et de l'environnement du 25 avril 2017 concernant la décision d'adoption du plan de quartier "Chernex village" par le conseil communal de Montreux le 12 octobre 2016. Le 3 juillet, un courrier du Tribunal cantonal stipule qu'un délai au 27 juillet 2017 a été imparti au département en charge de l'aménagement du territoire pour déposer sa réponse au

recours et pour se déterminer sur l'effet suspensif s'il entend demander la levée de cette mesure, et pour transmettre son dossier original et complet. En conséquence l'adoption du plan de quartier a été suspendu en attente de la décision du Tribunal cantonal. En date du 27 juillet, les déterminations du Service du développement territorial et la réponse de la Municipalité ont été transmises aux parties. Les recourants ont la possibilité de déposer un éventuel mémoire complémentaire jusqu'au 30 août. Le dossier complet est à disposition au greffe si vous désirez le consulter.

Nous avons reçu un courrier daté du 1.7.2017 de M. Franck Renzacci dont Mme la Présidente donne lecture.

Nous avons reçu, certains par e-mail, deux courriers de M. Gilles Marco, le premier daté du 7 juillet 2017 et le deuxième du 21 août. Pour ceux qui le désirent, les courriers étant conséquents, ils sont à votre disposition pour consultation au Greffe.

Nous avons reçu un courrier daté du 17.08.17 de Mme Claire Péclard et M. Jean-Michel Comberu, 57 ch. du Crépon à Clarens, adressé au Conseil communal et la Municipalité, dont Mme la Présidente donne lecture.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Dans l'enveloppe il y avait trois communications de la Municipalité relatives 1) à l'ancienne décharge Les Saviez III à Noville; 2) à l'éboulement qui s'est produit le 3 juin 2012 à la rue du Temple; 3) au préavis No 07/2015 concernant l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

M. Tal Luder: étant allé sur place à la décharge des Saviez en 2012, il voulait savoir techniquement par rapport à ces lances biosparging, si ces lances sont faites verticales en l'air ou dans la terre?

M. Christian Neukomm: affirme qu'elles plongent dans le liquide et qu'elles vont de ce fait oxygéner les masses qui doivent être traitées.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Mme la Présidente a reçu trois interpellations aux titres suivants; «Une gestion écologique de nos espaces verts?», «Quel cadre légal pour l'ouverture et la fermeture des commerces sur territoire communal?» et quelques questions concernant le collège d'Etraz.

Elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

8.1 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Vincent Haldi: «Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi» (Rapp: M. Gaëtan Cousin);

8.2 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud: «Pour une avenue des Bosquets-de-Julie sûre». (Rapp: M. Tal Luder).

Les deux postulats ayant été retirés, la discussion n'est pas ouverte.

M. Vincent Haldi souhaite apporter quelques précisions, qui ne figurent pas dans le rapport, puisqu'après deux jours seulement, la discussion a été clôturée sans l'aval du président rapporteur, il n'a pas pu y participer.

Il précise qu'il a décidé de retirer son postulat suite aux déclarations faites en commission par M. Piemontesi, qui a précisé que lors du prochain bilan de la situation, qui sera réalisé fin octobre, M. le Municipal s'engage à respecter la position des marchands alimentaires et si alors une majorité d'entre eux souhaite retourner sous le marché couvert M. le Municipal respectera leur choix.

Il nous invite tous à relire le préavis de 2014 sur lequel ce conseil a décidé de subventionner, à hauteur de CHF 20'000.- annuels, la nouvelle association des marchés de Montreux.

Vous constaterez alors que la situation actuelle n'a plus grand-chose à voir avec ce qui nous avait été présenté à l'époque, ce préavis se voulait, pour la Municipalité, sa réponse apportée au postulat de M. Maximilien Graff.

Postulat qui ne se focalisait que sur le marché alimentaire. Lors du préavis de 2014, il était recensé 17 marchands le vendredi; aujourd'hui ils ne sont au maximum que 6 à 7.

Il rappelle que seulement 4 marchands alimentaires ont répondu au sondage présenté en commission.

Il paraît objectif de constater que le moins que l'on puisse dire est que la soi-disant redynamisation entreprise par la nouvelle association n'a pas profité aux marchands alimentaires.

Dès lors, ne serait-il pas plus honnête de la part de la Municipalité de revenir vers ce conseil avec un bilan de la situation actuelle, afin de savoir si nous souhaitons toujours subventionner ce concept.

Subvention qui se voulait à l'époque comme limitée dans le temps.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 09/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 204'000.-, au maximum pour la rénovation de 2 appartements

ments sis au locatif La Clairière à Sonloup et à la rue de la Corsaz 2-4-6.

La commission suivante examinera ce préavis:

Date de la commission : le mardi 12 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

Présidence Socialiste: M. Bruno Femia

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Jonathan Al Jundi, Mathieu Ehinger, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Yves-Laurent Kundert, Olivier Raduljica, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.2 Préavis No 10/2017 relatif à la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissement des établissements scolaires primaires et secondaires.

Date de la commission: le mercredi 20 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Salle du Conseil communal, rue du They 1 à Veytaux.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Arnaud Grand

Membres: Mmes Caroline Buff, Ida Rodman, MM. Nicolas Büchler, Yanick Hess, Susanne Lauber Fürst, Pablo Menzi, Pierre-Yves Nussbaum, Romain Pilloud, François Pochon

La discussion préalable est ouverte.

M. Yanick Hess: il a été remarqué par plusieurs d'entre nous que dans le projet du règlement proposé, il y aurait 3 sièges pour les conseillers communaux de Montreux et 3 sièges pour ceux de Veytaux. Vis-à-vis du nombre d'habitants à Montreux, il pense qu'en commission, ce nombre de sièges sera rediscuté.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.3 Préavis No 11/2017 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «Les Grands Prés» et à une demande de crédit complémentaire de CHF 96'000.- pour financer les frais d'études nécessaires à l'élaboration du dossier et à la recherche d'un partenaire financier.

9.4 Préavis No 12/2017 relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules au travers du plan partiel d'affectation (PPA) «Les Grands Prés», à l'immatriculation au chapitre privé communal des surfaces des domaines publics Nos 227 et 239 - chemin des Leppes, à la radiation de la servitude de passage public pour piétons et pour tous

véhicules No 299'819 (No ID 018-2002/000687) du 2 novembre 1984 et à la radiation partielle de passage public pour piétons et pour tous véhicules No 231'618 (No ID 018-2001/010495) du 19 janvier 1901.

9.5 Préavis No 13/2017 relatif à l'adoption du projet de giratoire devant desservir le plan partiel d'affectation (PPA) «Les Grands Prés».

Date de la commission: le mercredi 13 septembre 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera ces trois préavis:

Présidence Socialiste: M. Christian Bécherraz

Membres: Mmes Christine Menzi, Bibiana Streicher, MM. Ihab Al Jundi, Florian Chiaradia, Raphaël Corbaz, François Grand, Patrick Grognoz, Pierre Rais, Vincent Tschopp

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiarada: si une urbanisation réfléchie de ce secteur nous apparaît comme une opportunité indéniable de développement, le préavis qui nous est présenté ce soir ne suscite pas moins un certain nombre d'interrogations.

1) La procédure et/ou le calendrier: un appel à investisseur a été lancé cet été. Or, le Conseil communal n'est saisi de ce PPA que dès ce soir.

2) la préservation de la châtaigneraie historique et de la colline : l'engagement avait été pris de valoriser ce bien naturel. Bien que l'art. 2 du règlement en fasse spécifiquement mention, cela ne se traduit par aucune mesure concrète sur les plans qui nous sont proposés. Le bâtiment 11 suit les prescriptions légales minimales, rien de plus. Nous le regrettons et estimons que le bâtiment 11 n'a pas sa place dans ce projet.

3) Le montage financier appelle aussi des clarifications. Quelles sont les exigences qui seront demandées à l'organisation de la coopérative et aux coopérateurs? Ceux-ci devront-ils obligatoirement aussi être des habitants? Quelles garanties sont apportées pour que ce projet ne profite pas qu'à des nantis? Et qu'en est-il du nombre de logements abordables?

4) L'appel à investisseurs lui-même: le chap. 6, p. 10 du préavis mentionne que le projet ne sera confié qu'à une coopérative étant déjà «active» à Montreux. L'appel à investisseur publié sur la SIMAP précise en effet que «La candidature devra être portée par [une] coopérative (disposant déjà d'un parc de logements subventionnés à Montreux)». Combien de coopératives répondent-elles à ces critères? En quoi cette condition a-t-elle

une raison d'être dans les exigences? S'agit-il d'empêcher l'émergence de nouveaux acteurs? En quoi la liberté d'entreprendre et la concurrence, chères aux partis bourgeois pourrait-on croire, est-elle satisfaite par cette clause pour le moins curieuse?

5) Le statut du label «Site à 2000 Watt»: la Municipalité pourra-t-elle nous préciser comment cette exigence est intégrée au cahier des charges, et comment va-t-elle s'assurer que l'investisseur respecte bien cette condition. Nous nous étonnons en effet de l'absence de cette donnée dans le règlement qui nous est soumis.

6) Les places de stationnement: vu l'excellente desserte en transports publics et le label «Site 2000 Watt» du quartier, comment ces éléments ont-ils été pris en compte dans le calcul présenté? La commission pourra-t-elle avoir accès avant sa séance à l'étude de circulation?

7) Préavis 13/2017 (Projet de giratoire): comment la mobilité douce a-t-elle été incluse dans ce projet? Les giratoires sont des points particulièrement critiques pour les cyclistes. Comment ceux-ci seront-ils intégrés? Qu'en est-il des cheminements et des marquages adaptés?

Les Grands Prés ont été «vendus» comme un quartier «modèle»: on en droit de se demander en quoi il l'est exactement. A ce stade, Les Verts attendent des garanties sur les points susmentionnés. Ils remercient d'ores et déjà la commission de bien vouloir y prêter attention.

M. Alexandre Staeger: il s'agit de l'adoption d'un plan partiel d'affectation et il doit avouer qu'il est déçu par le plan, il a trouvé qu'il était très petit (annexe 1), vraiment trop petit pour travailler sur un plan. Il souhaite que la Municipalité fournisse au moins à la commission un plan plus lisible et si possible avant les travaux de la commission, par courriel ou par courrier.

M. Michel Zulauff: ayant été l'auteur de la première motion de l'affectation de ce site des Grands Prés en vue d'une réalisation exemplaire et nouvelle, il se plaît à relever en page 6 de ce rapport qu'il s'agit d'un projet de quartier communautaire favorisant la cohésion sociale. Les discussions que nous avons eues au sein de ce conseil concernant ce projet, notamment l'examen du concours sur lequel nous nous sommes prononcés il y a 2 ou 3 ans, a confirmé cette volonté de réaliser véritablement un quartier avec mixité des âges et mixité sociale. Il en attend beaucoup et il sait bien les difficultés qui peuvent survenir en cour de route, mais il incite les membres de la commission à être attentifs à cet aspect.

M. Olivier Raduljica: 140 logements. Ce n'est pas tous les jours que nous traitons de la réa-

lisation de tout un quartier d'une telle dimension. Ce site stratégique, acquis à l'origine pour la réalisation de l'hôpital de zone, va donner vie à un projet de qualité, ce dont le groupe socialiste se réjouit.

Le concept d'aménagement tout d'abord: le programme mixte d'habitation collective et d'activités tertiaires à haute dimension communautaire, avec son centre culturel et sa crèche garderie, nous réjouit car il permettra d'assurer le dynamisme des lieux.

La proportion de loyers modérés et abordables ensuite: le cahier des charges imposant aux investisseurs de s'associer à une coopérative d'habitation pour créer 50% de logements à loyers modérés et abordables permettra le développement d'un quartier communautaire favorisant la mixité et la cohésion sociale.

Mais ces deux éléments ne doivent pas être seulement des écrans de fumée et nous restons attentifs à un certain nombre d'éléments en commission sur lesquels nous avons un certain nombre d'interrogation. Nous nous réjouissons donc que le projet avance et souhaitons bon travail à la commission.

La Présidente Catherine Buchet indique que, suite aux nombreuses interventions, les personnes qui désirent que certains documents soient préparés avant même la commission pourront s'adresser directement à M. le président Christian Bécherraz pour qu'il puisse vous contenter.

M. Christian Bécherraz: en accord avec M. Christian Neukomm, le rapport sera rendu au mois de novembre, car il ne peut pas le rendre le rendre plus vite pour cause de vacances.

M. Christian Neukomm: n'irait pas jusqu'à dire que c'est un accord avec lui, la Municipalité a été mise devant le fait accompli dont elle prend acte. Nous ferons en sorte que le rapport arrive au mois de novembre et on espère qu'il le sera.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.6 Préavis No 14/2017 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «Rue Gambetta - rue du Port».

9.7 Préavis No 15/2017 relatif à l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et vélos au travers du plan partiel d'affectation (PPA) «rue Gambetta - rue du Port», à la création d'un passage public pour piétons en élargissement de l'actuel sentier du Petit-Clos à Clarens, à la cession d'une partie de la parcelle No 729 du cadastre de la Commune de Montreux au domaine public.

Date de la commission: le mardi 12 septembre 2017 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera ces deux préavis:

Présidence PLR: M. François Grand

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Irina Gote, Laurence Sierro, MM. Patrick Aubort, Olivier Blanc, Patrick Grognez, Vincent Haldi, Tal Luder, Claudio Mammarella

La discussion préalable est ouverte.

Mme Irina Gote : le groupe socialiste salue le compromis que la municipalité a réussi à trouver avec le promoteur-proprétaire, de la parcelle sur laquelle verra le jour le PPA Rue Gambetta – Rue du Port, que l'on connaît de réputation, peu commode.

Ce projet qui a eu différentes variantes dès 2005, a été soumis à l'appréciation de notre conseil à deux reprises. Et à deux reprises le Conseil s'est prononcé en faveur du maintien de la vieille ferme à l'entrée de la Rue du Port. Rappelons également que les votes ont été les deux fois, très serrés et que ce n'était pas une opposition gauche/droite, mais une opposition entre ceux qui étaient attachés à la sauvegarde du patrimoine bâti montreuisien et ceux qui voulaient des constructions inappropriées à tout prix! Rappelons que la ferme est classée note 3, à savoir digne d'intérêt du point de vue architectural communal.

Aujourd'hui, nous devons tirer les enseignements du passé et accepter le compromis qui nous est proposé – garder la façade de la ferme côté rue du Port avec ses caractéristiques rurales originelles, garder la maison de maître et l'ancienne école qui présentent des valeurs patrimoniales indéniables et utiliser aux mieux, le potentiel de construction du reste du terrain, puisque nous sommes en zone urbaine. Sans cela, on peut avoir deux types de saboteurs: ceux qui ne veulent rien et ceux qui veulent trop!

Nous saluons aussi les autres points forts de ce PPA, l'amélioration du réseau piétons et mobilité douce, facilitant le lien entre la Rue du Port et la Rue Gambetta et l'obtention de 20% de logements abordables.

Alors, nous souhaitons de bonnes délibérations à la commission chargée de traiter cet objet et sommes confiants quant à l'issue de ses travaux.

M. Michel Bongard: la sauvegarde de la ferme, sa façade en fait, est une bonne chose, même si on regrette que le bâtiment lui-même ne sera plus reconnaissable en tant que tel. Mais on voit que l'effort a été fait, ce n'est pas mal. Il vient sur le plan, lorsqu'on le regarde, on voit qu'entre les bâtiments A, B et C, il y a du vert, il y a des espaces aires de parc, des jardins et jardins privatifs. En ce qui concerne la mobilité piétonne, un passage figurant en jaune traverse cette cour intérieure. Reste à savoir si l'accès de cette cour intérieure sera ouvert au

public, ce qui apporterait une qualité à cet endroit bien supérieure au maintien d'un simple passage entre deux côtes, barrières qui empêcheraient le simple quidam d'accéder à cette zone qualifiée de verte. Il espère que la commission s'intéressera à cette question-là.

M. Yves Laurent Kundert: il était intervenu au sujet de la ferme. Il avait estimé à l'époque qu'il fallait garder dans cette commune de Montreux le fait que nous soyons une commune agricole. Il souhaitait que la ferme soit pour nos jeunes une sorte de témoignage de notre passé. Il souhaite que la commission tienne compte aussi de la volonté du conseil communal exprimé à l'époque, il y a 3-4 ans, comme nous avons voté sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.8 Préavis No 16/2017 relatif à l'adoption du règlement communal concernant les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction.

Date de la commission: le lundi 11 septembre 2017 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Christian Allenbach

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Carola Fastiggi, Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Christian Burki, Claude-Pascal Gay, Pablo Menzi, Jörg Meyer

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.9 Préavis No 17/2017 relatif au projet de règlement introduisant une taxe communale de séjour en complément à la taxe intercommunale de séjour perçue par les communes de la Riviera

Date de la commission: le jeudi 21 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: M. Tal Luder

Membres: Mme Anne-Lise Bühler, MM. Olivier Blanc, Denis Golaz, Christophe Lombardo,



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

Daniel Manzini, Michel Posternak, Heinz Schoeneich, Vincent Tschopp, Michel Zulauf

La discussion préalable est ouverte.

M. Daniel Manzini: en préambule, je tiens à souligner que le Parti Socialiste accueille favorablement l'idée d'une prise en charge du financement de la rénovation du Centre des Congrès par une taxe touristique.

Le montant futur de l'investissement, estimé entre 75 et 80 millions, nous a toujours paru exagéré pour une commune d'environ 26'000 habitants. Il nous a d'ailleurs toujours été évident, que notre commune ne pouvait pas assumer toute seule un montant aussi conséquent. Nous n'en n'avons d'ailleurs tout simplement pas les moyens en regard du plafond d'endettement actuel.

Le principe des trois tiers évoqués dans le préavis demeure la seule planche de salut. Un tiers par la taxe, un tiers par le canton et la région et le dernier tiers par la commune.

Concernant le règlement relatif à la perception de la taxe, j'aurais deux remarques qui devraient être débattues en commission.

Premièrement, je considère qu'une taxe identique à tous les types d'établissement demeure injuste pour les petites structures hôtelières. Une taxe de 3 francs par nuitée ne dissuadera pas un client potentiel sur une chambre à 600 francs (cela fait du 0,5%) alors que pour une chambre à 100 francs, cela représente une hausse de 3%.

De plus, on peut s'interroger sur le fait que c'est le client qui paye la taxe, alors que les hôteliers, qui bénéficient largement des nuitées et leurs retombées lors des grandes manifestations, ne contribuent pas personnellement au financement de la rénovation du 2m2mc.

Ma deuxième remarque porte sur le produit de la nouvelle taxe et la durée d'amortissement. Dans le préavis, il est mentionné que le produit annuel de la nouvelle taxe devrait avoisiner 1 million de francs. Concrètement, la durée d'amortissement des 25 millions estimés se monterait à 25 ans. Sans tenir compte des charges d'intérêts.

Pour ma part, l'amortissement devrait se faire sur 15 ans au maximum, étant entendu que dans 15 ans déjà, les besoins du Centre des Congrès seront différents qu'aujourd'hui et qu'il s'agira déjà de repenser la logistique et l'utilisation du centre en fonction de nouvelles normes ou des lois du marché.

En conclusion, j'invite la Municipalité à présenter, en commission, différents scénarios chiffrés qui pourraient prendre en compte ces deux remarques.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous avons reçu trois interpellations.

Interpellation de M. Gaëtan Cousin: «Une gestion écologique de nos espaces verts?»

Par la présente, je souhaite interpellier la Municipalité au sujet de sa gestion des espaces verts, sous l'angle de l'écologie. Certes, des progrès ont été réalisés depuis une quinzaine d'années. L'établissement horticole de notre commune est certifié «Production intégrée» depuis 2000, ce qui a permis des améliorations dans la culture des plantes à destination des quais notamment. Mais outre la démarche «production intégrée» de l'établissement horticole, quelles sont les actions entreprises par notre commune pour la gestion écologique de nos espaces verts ?

A l'automne 2015, les groupes régionaux de Greenpeace ont écrit aux communes des cantons de Vaud et de Genève pour leur demander si elles utilisaient des pesticides (dont le glyphosate, déclaré «probablement cancérigène pour l'homme» par le Centre international de recherche sur le cancer). Notre commune avait alors répondu «oui», mais avait indiqué avoir comme objectif «zéro pesticides, zéro insecticides» d'ici à fin 2019. Où en est-elle, aujourd'hui, dans la réalisation de cet objectif?

Par ailleurs, bien des actions pourraient être entreprises qui ne le sont pas. L'entretien différencié notamment, a pour principe de favoriser la nature partout où cela est possible et de renoncer aux espaces verts «propres en ordre», tondus de près et biologiquement moribonds des années '80. Or, bien des parcs montreusiens sont tondus de manière uniforme sur toute leur longueur, ce qui n'est ni esthétique, ni nécessaire, ni écologique. Du côté de la voirie également, certaines choses pourraient être améliorées. Depuis quelques années, les herbicides sont interdits le long des routes communales. En effet, les zones dites de «prairies maigres», telles que les talus, sont riches en biodiversité: fleurs, microfaune, abeilles et oiseaux. La tendance un peu partout en Suisse est de limiter la fauche de ces bandes de verdure et de ne couper de près qu'une bande d'un mètre (pour des raisons de visibilité et de sécurité routière). Or, ce principe ne semble pas être appliqué sur l'ensemble de notre commune. Enfin, des actions pourraient être entreprises pour sensibiliser les gérances et les privés à l'entretien différencié et écologique de leurs parcelles. Certains labels, comme le label «Nature et Economie» recommandent par exemple de limiter la fauche sur 30% de la surface des jardins privés lorsque cela est possible. Or, à notre connaissance, de telles démarches de sensibilisation n'ont jamais été entreprises sur notre commune.

Les questions que je pose sont donc les suivantes:

1. Quels sont les produits phytosanitaires et engrais de synthèse encore employés par notre commune pour entretenir les espaces verts?
2. Où en est-on, à ce jour, de l'arrêt de l'utilisation des pesticides et insecticides?
3. Quels sont les efforts entrepris en termes d'entretien différencié par notre commune dans ses parcs et espaces verts?
4. Quelle est la politique de fauche des talus et bords de route, afin de favoriser la croissance de plantes, la biodiversité et la présence d'insectes pollinisateurs?
5. De manière générale, quelles actions ont-elles été entreprises par la commune pour laisser pousser la végétation là où elle peut se développer sans atteintes à la sécurité routière et sans nuire à d'autres fonctions?
6. Enfin, des démarches d'information et de sensibilisation à l'entretien différencié et écologique ont-elles été envisagées auprès des gérances immobilières et des privés sur le territoire de notre commune?

M. Olivier Gfeller: remercie M. Cousin d'avoir transmis son texte à l'avance.

Concernant votre première question, les produits phytosanitaires et les engrais de synthèse sont utilisés principalement à l'établissement horticole.

Quant aux produits chimiques, ils sont utilisés sur les pelouses intensives, soit les terrains de sport, la pelouse de la piscine et sur certains massifs floraux.

Les traitements antigerminatifs et les herbicides ont été complètement supprimés.

Sur le stade de Chailly, ce sont des engrais organiques qui sont utilisés et sur le Stade de la Saussaz, on emploie un engrais minéral. Dans le cas de la Saussaz, suite à la rénovation du terrain, le contrat qui nous lie à l'entreprise prestataire nous contraint à utiliser cet engrais. Toutes les autres prairies font l'objet d'un entretien semi-extensif ou extensif. En d'autres termes, on n'y utilise aucun engrais de synthèse et elles sont fauchées environ une fois par mois pour les semi-extensives ou deux fois par année pour les extensives.

Concernant votre 2ème question, le Glyphosate, qu'on trouve par exemple dans le Rondup, a été supprimé dès 2016. L'utilisation ponctuelle et parcimonieuse de fongicides et d'insecticides est limitée au stade de football, à certains rosiers et à l'établissement horticole.

Pour le reste et pour l'essentiel des terrains dont nous nous occupons, seuls sont utilisés

les produits biologiques, c'est-à-dire respectueux de l'environnement.

Une autre technique consistant à lâcher des auxiliaires est aussi utilisée. Par auxiliaires, il faut entendre des insectes qui s'attaquent aux insectes parasites.

Parmi ces insectes bienfaisants, le plus connu et le plus sympathique est sans aucun doute la coccinelle.

Concernant votre 3ème question, j'ai déjà un peu évoqué cet aspect. Nous pratiquons trois types de fauchages. Tout d'abord le fauchage intensif, c'est-à-dire une fois par semaine, sur les quais, dans les parcs pour enfants, à la piscine et certaines parcelles au cimetière. Ensuite, et comme je l'ai déjà précisé précédemment, le fauchage semi-extensif est effectué tous les mois environ. Le fauchage extensif a lieu deux fois par an, soit fin juin-début juillet et en octobre.

Par ailleurs, nous créons de plus en plus de prairies naturelles. Notamment, au cimetière de Clarens, au cimetière de Troche, au P+R de Chailly. Nous érigeons aussi des murgères, soit de murs en pierres sèches ou des amas de pierres permettant à divers insectes et reptiles de trouver un type d'habitat qui a tendance à disparaître. Vous trouvez des murgères au Parc de l'Europe, au chemin de Solard, à la route du col de Jaman, près de l'Alpage de Soladier. Dans le même but, nous installons aussi des tas de bois, par exemple au cimetière ou au Parc de l'Europe. Nous avons aussi construit des hôtels à insectes. Ce sont des sortes de petits couverts en bois qui incluent toutes sortes de branches ou de roseaux permettant ainsi aux insectes de trouver un habitat. Il y en a deux au cimetière de Clarens et un au Collège de Chernex, ce dernier ayant été réalisé avec les élèves.

Trois étangs ont été créés dans la commune: au parc de l'Europe, au cimetière et au parc du Vieux Clarens. A noter que l'étang du cimetière peut s'assécher à certains moments de l'année. C'est loin d'être une catastrophe, car c'est un type de biotope qui tend à disparaître alors que des espèces bien spécifiques y vivent.

Rappelons aussi que cinq ruches ont été installées au cimetière.

Toutes ces réalisations permettent à une faune très diversifiée de trouver un biotope favorable. A noter encore que le personnel du service suit des cours donnant les connaissances nécessaires pour développer toujours plus cette biodiversité.

Concernant les questions 4 et 5, dans les bas de la commune, nous effectuons deux types de fauche. La première au printemps afin de permettre l'écoulement de l'eau dans les grilles. Dans les talus, cette fauche est nécessaire à la sécurité des usagers de la route, que ce soit les piétons ou les voitures. La

deuxième fauche a lieu entre mi-septembre et mi-novembre.

Dans les hauts de la commune, la voirie n'effectue qu'une seule fauche en fin de saison.

Nous essayons le plus possible de créer des prairies maigres, c'est-à-dire que nous ramassons l'herbe après la fauche afin de ne pas laisser d'humus. Cela permet une plus grande diversité, non seulement en ce qui concerne la flore, mais aussi les insectes.

En collaboration avec Pro Natura, trois secteurs de talus ont été répertoriés afin de faire l'objet d'une attention particulière. Cela signifie des fauches moins fréquentes et l'enlèvement de l'humus, toujours pour favoriser la biodiversité. Le suivi de l'évolution de ces endroits se fait toujours en collaboration avec Pro Natura et une information sera donnée sur place à la population sous forme de panneaux en 2018.

Mentionnons aussi certains chemins forestiers qui sont fauchés tous les deux ans (par exemple la Forclaz et Chessy), afin d'éviter le reboisement de certains talus et de favoriser la flore sauvage. Ce travail se fait en collaboration avec la section Forêts.

Nous luttons, en outre, constamment contre l'arrivée de plantes exogènes invasives en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE).

Concernant la dernière question, aucune démarche de ce type n'a été envisagée jusqu'à aujourd'hui, mais l'idée semble intéressante. Elle exigerait toutefois des moyens humains et financiers supplémentaires.

M. Gaëtan Cousin est satisfait de la réponse reçue? Merci.

Interpellation de M. Romain Pilloud: «Quel cadre légal pour l'ouverture et la fermeture des commerces sur territoire communal?»

Lundi 28 août, la Migros Clarens, devait, conformément à une annonce de l'entreprise, ouvrir ses portes jusqu'à 20h les soirs de semaine, jusqu'à 19h le samedi et même jusqu'à 21h le vendredi. L'entreprise, le jour même, a alors fait marche arrière et a décidé de conserver ses horaires actuels. L'entreprise n'a pas communiqué de manière claire sur les raisons de ce retour en arrière, même si l'on peut suggérer que au moins l'une des raisons est le non-respect du droit sur le travail en vigueur qui demande une consultation préalable auprès des employés du commerce concerné.

Cette situation interpelle sous plusieurs angles, mais Migros Vaud respectait néanmoins le cadre donné par le règlement communal sur les jours et heures d'ouverture & de fermeture des magasins (dernière mise à jour en 1996).

Concernant cet événement affectant le personnel de vente travaillant sur notre commune et afin d'y voir plus clair, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

- Migros Vaud avait-elle annoncé préalablement à la Municipalité l'extension des horaires de ses commerces de Clarens? Si oui, a-t-elle justifié cette extension et sous quels arguments? La Municipalité sait-elle si, en outre, la Migros donnait les assurances nécessaires dans le respect de la convention collective de travail de sa branche lorsqu'elle a annoncé l'extension de ses magasins?
- Les horaires d'ouverture des commerces est soumis au règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins, disponible en lecture sur le site de Sécurité Riviera. Est-ce la police du commerce qui est chargée de son application sur territoire communal?
- Toujours concernant ce règlement, quel organe a les compétences de proposer et voter d'éventuelles modifications (conseil communal, Sécurité Riviera, autre...) ou une révision complète dudit règlement?
- Existe-t-il d'autres règlements communaux, intercommunaux ou cantonaux qui cadrent les activités commerciales des commerces, notamment vis-à-vis de leurs horaires d'ouverture et de fermeture?
- Montreux est en zone dite «touristique», à l'image de la zone d'Ouchy à Lausanne: qu'est-ce que cela implique d'un point de vue légal sur les horaires d'ouverture et de fermeture des commerces?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses complètes et pertinentes à ce propos.

M. Jean-Baptiste Piemontesi: remercie d'avoir transmis l'interpellation à l'avance, ce qui nous a permis de faire quelques recherches. Néanmoins, il n'est pas en mesure de répondre directement à votre interpellation car elle touche un périmètre beaucoup plus large que les seules compétences de la Municipalité. Elle y répondra ultérieurement pris contact avec l'ensemble des institutions concernées.

M. Romain Pilloud est satisfait de la réponse reçue. Merci.

Interpellation de M. Vincent Haldi: « Quelques questions concernant le Collège d'Etraz »

Aujourd'hui que nous pouvons tous admirer la réussite esthétique que constitue la transformation du collège d'Etraz. Vous aurez compris qu'il s'agit d'un sarcasme de ma part.

Avis apparemment partagé par les nombreuses interventions sur les réseaux sociaux

Mes deux questions sont les suivantes:

1. Quelles sont vos justifications quant au choix esthétique, criard, en particulier concernant le choix et la disposition des coloris, qui diffèrent de beaucoup du préavis voté par ce conseil?
2. Envisagez-vous d'élargir le passage le long des collèges et la voie de chemin de fer qui relie la Rue Etraz à la Rue du Marché?

Aujourd'hui que l'emprise au sol du collège d'Etraz a été augmentée, l'espace restant me semble insuffisant à certaines heures de la journée. Il s'agit là de l'un des rares liens qu'empruntent les habitants des «hauts» pour se rendre à la gare.

M. Caleb Walther: question 1) est étonné du fait que la réalisation finale notamment au niveau des couleurs semble bien correspondre à l'image de synthèse qui avait été présentée dans le cadre de ce préavis. Au demeurant il précise que le projet avait été présenté au conseil d'établissement et que celui-ci avait insisté sur le fait qu'il était précieux d'avoir de la couleur dans ce bâtiment pour qu'on puisse y avoir un certain accueil et voir que c'était une école pour les enfants en bas âge. A la question 2), non, au demeurant ce sentier se trouve sur la parcelle CFF de la gare, il n'est donc pas impossible mais assez compliqué de l'élargir du côté des voies de

chemin de fer. D'autre part, contrairement à ce que vous dites, l'emprise n'a pas augmenté ou très peu s'agissait d'une partie de l'isolation qui ampute un peu la largeur de celui-ci, ou impute, mais qui n'a aucun impact à sa connaissance sur le reste du chantier. Cela dit, la municipalité n'a pas de projet d'élargir ce sentier.

M. Vincent Haldi: ne remet pas en cause le choix d'avoir des coloris pour le collège d'Etraz étant donné qu'il s'agit d'enfants en bas âge. Il est tout à fait d'accord. Mais dans son souvenir, le préavis mettait en évidence un choix de couleurs beaucoup plus important et disposés de manière totalement différente. Et quant à l'emprise au sol, étant donné que maintenant l'entrée du collège se trouve sur l'entrée de l'ancien préau, aux heures d'affluence où les parents viennent chercher les enfants, tout le monde s'agglutine devant les entrées des deux collèges et c'est vrai que pour les autres passants, il n'y a plus de passage. Ça c'était le fond de son intervention et il comprend bien qu'il s'agit d'un terrain qui doit prendre en compte les impératifs des CFF.

M. Alexandre Staeger: par rapport à la réponse de la Municipalité, et à la notion de couleur criarde, qui forcément dépend toujours d'une part de subjectivité et de certaines modes architecturales, il se permet de remarquer que si un privé commence à met-

tre de l'orange ou du vert ou dans ces tons-là sur sa maison, ça risque de ne pas très bien passer au service de l'urbanisme, au niveau de l'autorisation de construire. Tandis que quand la commune le fait, ça ne pose pas trop de problème.

M. Tal Luder: demande un détail, en fait pour les couleurs alternées sur le préavis, si c'est la disposition finale, les bandes étaient rouges, vertes, bleues et jaunes et c'était en fait plutôt joli. Comment est-on parti de ça pour arriver à de l'orange, du vert, bleu en pavé par étage?

M. Caleb Walther: le projet qui a été présenté dans le cadre du préavis a suivi ensuite une évolution au niveau de la réflexion. Au niveau des couleurs, est-ce le fait que ça soit criard, entre du bleu, de l'orange, du jaune, il n'a pas compris, ou la disposition, le rythme de celle-ci sur la façade. Au demeurant, tout a été mis à l'enquête publique, il n'y a eu aucune opposition et le projet présenté est celui qui a été réalisé. Il n'y a pas eu de passe-droit de la part la Municipalité, mais en plein respect des procédures.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Il est 21h12, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.



Joëlle

BOUTIQUE

*La collection reflète l'évasion,
l'audace et le chic...*

Joëlle Tanner

Prêt à Porter

*Avenue du Casino 42 - CH-1820 Montreux
Tél. 021 963 63 41 - joelle.boutique@bluewin.ch*

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 4 octobre 2017 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 86 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Julianne Baumann, Carole Grangier, Obicna Huber, Laurence Sierro, MM. Bassam Degerab, Michel Granato, Patrick Grognoz, Pierre-Yves Nussbaum, José Pires Jorge, Roland Rimaz.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Bernard Schmid, Bernard Tschopp.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal est accepté à la majorité (une abstention).

Mme la Présidente Catherine Buchet tient à remercier notre secrétaire pour son PV.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE:

2.1 M. Grégory Bovay (PLR), démissionnaire.

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Andreane Jordan Meier (PLR), en remplacement de M. Grégory Bovay (PLR), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de Mme Andreane Jordan Meier (PLR) conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Andreane Jordan Meier est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente Catherine Buchet la félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Catherine Buchet a reçu une nouvelle démission pour le Conseil de ce jour de Mme Amiina Neff, dont elle nous donne lecture. Les 2 remplaçants des démissionnaires socialistes, Jean-Claude Kiala et Amiira Neff, seront remplacés au prochain conseil.

3. NOMINATIONS

Mme la Présidente a reçu une démission de la commission intercommunale de l'ASR, M. Daniel Meillaud.

3.1 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Gaëtan Cousin (Les Verts), démissionnaire;

M. Yves-Laurent Kundert déclare que le groupe Les Verts a le plaisir de présenter la candidature de Mme Obicna Huber à la CoFin.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Obicna Huber est élue à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 Nomination d'une ou d'un membre suppléant de la Commission intercommunale du SIGE, en remplacement de M. Daniel Meillaud (UDC), démissionnaire;

Mme Christine Menzi déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de M. Dominik Hunziker à la Commission intercommunale du SIGE.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Dominik Hunziker est élu à l'unanimité. Mme la Présidente le félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission Association Sécurité

Riviera ASR, en remplacement de M. Daniel Meillaud (UDC), démissionnaire

M. Alexandre Stäger signale qu'il ne s'agit pas d'une commission ASR mais bien d'un conseil intercommunal.

Mme Christine Menzi déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de Mme Claudine Borloz comme membre de la Commission Association Sécurité Riviera ASR.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Claudine Borloz est élue à la majorité (1 abstention). Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 Pour la suite de la législature 2016 - 2021 d'une secrétaire suppléante du Conseil communal.

Notre secrétaire suppléante ayant démissionné, il nous fallait trouver rapidement une secrétaire suppléante. Ce ne fût pas tâche facile et nous avons auditionné pour ce poste deux personnes, que je remercie encore pour leur intérêt. La première ayant décidé de se retirer d'elle-même, nous avons le plaisir ce soir de vous présenter l'excellente candidature de Mme Céline Morier. La Présidente nous donne lecture de sa lettre de motivation et de son CV.

M. Yves-Laurent Kundert: nous nous réjouissons, le groupe des Verts, de la venue de Mme Morier, nous voulons simplement veiller à ce que Mme Morier soit toujours présente aux séances du Conseil communal, même si par hasard elle n'avait pas été convoquée, dans la mesure où elle doit pouvoir suppléer même en milieu de séance si telle est la nécessité.

La Présidente informe que nous ferons au mieux car évidemment ceci implique certains coûts et elle informe que Mme Morier va aussi soutenir les trois commissions permanentes. Mais nous serons attentifs à vos remarques.

design: diablo.com

TOUS LES JEUDREDIS C'EST L'APÉRO À
LA BRASSERIE!
OUVERT 7J/7J DE 8H30 À 23H
CUISINE NON STOP DE 11H30 À 22H30

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

Les nocturnes aux Avants

Forfait luge + fondue

29.- CHF/personne*

Forfait luge + raclette

25.-CHF/personne*

Sur réservation

Luge limitée, groupe maximum 26 personnes

Raclette dès 6 personnes, fondue dès 2 personnes

*Hors remontée mécanique ou avec carte journalière supl. de 16.-CHF



**LE RELAIS
TRAITEUR**

*Pas envie de cuisiner des heures?
Le RELAIS TRAITEUR est là!*

*Pour vos repas de fêtes de fin d'année,
ou d'autres événements divers.*

Route des Narcisses 74 - 1833 Les Avants
1833 Les Avants - 021 981 19 80
www.cafe-restaurantlerelais.com

M. Emmanuel Gétaz: est étonné de la demande de M. Kundert. Peut-être avez-vous changé le cahier des charges de la secrétaire suppléante? Si c'est le cas, il serait intéressant de le savoir car il ne croit pas que le cahier des charges de la suppléante exige qu'elle soit là à toutes les séances. On a un système qui enregistre. Il faut aussi savoir maîtriser les coûts de notre budget. Qu'y a-t-il dans le cahier des charges?

La Présidente précise que le cahier des charges n'a pas changé car si nous le changeons il devrait passer devant le conseil. Nous allons fonctionner tel que précédemment, c'est-à-dire qu'elle a un taux horaire et nous ferons une analyse des besoins d'ici à deux ans pour voir si nous devons changer quelque chose. Mais à ce jour, le cahier des charges est exactement le même que celui de la précédente secrétaire suppléante.

M. Yves-Laurent Kundert voulait dire que si au dernier moment, la secrétaire en place ne pouvait pas être là, il faudrait être sûr que la secrétaire suppléante serait disponible pour la remplacer au pied levé.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Céline Morier est élue à la majorité (83 oui, 1 abstention). Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. CORRESPONDANCE

Mme Catherine Buchet a reçu un courrier le 4 septembre qui dit que les propriétaires des terrains concernés par le recours, en gros la famille Chevalley, ont renoncé à participer à la procédure de recours. Ce courrier est remis au greffe pour ceux qui désirent le consulter.

Le Tribunal administratif nous envoie copie d'une lettre qu'ils ont écrite au juge instructeur. Ce courrier sera remis au greffe pour consultation.

Mme Catherine Buchet a reçu une correspondance concernant la suite du recours de Bernard et Christiane Briod (plan de quartier de Chernex).

Mme Catherine Buchet a reçu une convocation toujours pour le plan de quartier de Chernex qui sera annexée au PV de manière à ce que les conseillers communaux intéressés à s'y rendre puisse le faire (Annexe 1). (Lundi 20 novembre 2017 à 10h30, rdv sur place sur la parcelle 2735 à Chernex).

Mme Catherine Buchet a reçu une correspondance de M. Gilles Marco dont elle donne le titre. Cette dernière est remise au greffe pour consultation.

Rapport social vaudois

Mme Catherine Buchet dépose également au greffe le rapport social vaudois 2017 émis par le département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour ceux qui seraient intéressés à en prendre connaissance. Une version est en ligne sur le site de l'Etat de Vaud.

Mme Catherine Buchet a reçu deux correspondances qu'elle a envoyés à l'adresse support@conseilcommunal.ch afin que ces courriels vous soient adressés. Il s'agit du 10ème anniversaire des Germanofolies et le 10ème anniversaire de Decal'Quai.

M. Raphaël Corbaz est membre de Germanofolies, association qui promeut la culture allemande, suisse allemande et qui est associée à l'association ELEV qui organise aussi des échanges linguistiques des écoles vaudoises avec le Tessin, l'Allemagne, etc. C'est lui le responsable de nous remettre les invitations ce soir en fin de conseil. Les personnes intéressées peuvent passer vers lui. Bien évidemment le public qui nous fait l'honneur d'être ici ce soir est aussi invité.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Vous avez tous pu prendre connaissance de la communication écrite relative au report

d'un an des travaux de restructuration du 2M2C.

M. Tal Luder: par rapport au 3ème paragraphe, est-il possible d'obtenir quelques informations à propos des éventuelles conséquences de cet accord au niveau du nombre maximum de personnes autorisées à être présentes au sein du bâtiment pendant les événements qui auront lieu, ainsi qu'un éventuel impact au niveau de la primes d'assurances, le cas échéant.

M. Emmanuel Gétaz: sauf erreur, sur notre règlement, il n'y a pas de débat sur les communications de la Municipalité.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Mme la Présidente a reçu une motion, une interpellation aux titres suivants et une question:

Motion de M. Christophe Privet: «FET – Transfert à la commune de Montreux».

Interpellation de M. Pierre Rais: «Salle Alcazar à Territet».

Et une question à la Municipalité de Mme Prisca Gaillet.

Elles seront développées au point 9 de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 No 09/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 204'000.-, au maximum pour la rénovation de 2 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup et à la rue de la Corsaz 2-4-6.

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Pompes Funèbres Riviera
021 961 11 12



Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

montreux press

La prise en main de vos imprimés!

Imprimerie I-Press
Avenue des Alpes 58
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-montreux.ch
www.ipress-montreux.ch



La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther: en page 2 du rapport, on vous présente les seuils des marchés publics. Ces montants sont parfaitement corrects par rapport aux seuils officiels du canton, mais comme on l'a expliqué à la commission, la Municipalité a fixé des seuils plus bas pour les procédures de gré à gré et sur invitation, notamment les procédures de gré à gré sont pour des montants inférieurs à CHF 15'000.- sauf exception. Si vous voulez en savoir plus, un document synthétise tout ça, à savoir l'annexe 4 du rapport 2016 de la Cogest chargée de l'étude de l'année 2015.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bruno Femia (SOC), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la rénovation des appartements suivants:
 - La Clairière à Sonloup/Les Avants, appartement 3½ pièces au 2e étage;
 - rue de la Corsaz 2-4-6 à Montreux, appartement 3½ au 2e étage (n°2);
 tels que décrits dans le présent préavis;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 204'000.00 au maximum à comptabiliser au Bilan dans le compte No 9123 «Terrains et bâtiments du patrimoine financier»;

- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir cet investissement par le compte No 350.00.3303;
- de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs»;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes aux conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (84 oui).

7.2 Préavis No 10/2017 relatif à la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissement des établissements scolaires primaires et secondaires.

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte article par article.

Article 4

Amendement de l'article 4 de M. Yanick Hess

Un commissaire dépose un amendement pour modifier l'article 4 alinéa 1 point C et D du règlement intercommunal par:

- trois conseillers communaux de la Commune de Montreux
- un conseiller communal de la Commune de Veytaux

L'amendement a été voté séparément et accepté à l'unanimité (10 voix Montreux et 3 voix Veytaux).

Vote sur l'amendement

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à la majorité (81 oui, 1 abstention).

Amendement de l'article 4 de M. Yanick Hess

Il dépose également un amendement de plume pour modifier l'article 4 alinéa 2 par:

Les membres conseillers communaux sont désignés par le Conseil communal dont ils sont membres. En début de législature, chaque Municipalité communique les noms de ses représentants au secrétariat du CET.

L'amendement a été voté séparément et accepté à l'unanimité (10 voix Montreux et 3 voix Veytaux).

Vote sur l'amendement

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité (85 oui).

Vote sur l'article 4 amendé

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 4 amendé la majorité (81 voix).

Vote sur le règlement amendé

Le Conseil communal de Montreux accepte le règlement amendé à l'unanimité (85 oui).

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Arnaud Grand (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

(suite en page 21)

**Skiez en famille aux Pléiades !
A seulement 30 minutes de Montreux.**

**Pass Famille
CHF 49.-**
train + forfaits de ski
Offre pour 1 à 2 adultes
+ 1 à 3 enfants

MOB Les Pléiades
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
MONTREUX OBERLAND BERNŌIS

Informations et conditions:
www.mob.ch/fr/pass-famille

Aqua Parc

Aventure & Glisse



CREDITS PHOTOS: GETTY IMAGES, AQUAPARC - 2017

30°C

EN TOUTES SAISONS !

À 15 MIN.
DE MONTREUX

Vendredi & samedi
OUVERTURE JUSQU'À 21h

 CHF 10.-
PAR ADULTE

CHF 5.-
PAR ENFANT

REMISE VALABLE SUR UNE ENTRÉE JOURNÉE,
POUR 4 PERSONNES MAXIMUM
JUSQU'AU 1^{ER} AVRIL 2018

Non cumulable
avec d'autres offres.

DÎNER SPECTACLE
DU CASINO

CABARET

Folies

BURLESQUE

Votre menu

Mille feuille de foie gras de canard
Magret fumé, chips de pain
Salade d'herbes aux noisettes

♡♡♡

Mœlleux de veau
aux condiments thai
Jardin automnal, polenta

♡♡♡

Pyramide choco-caramel
Coulis passion citron vert

Vins, minérales et café

EN JANVIER
2018

VE	5	12	19	26
	89.-	109.-	109.-	109.-
SA	6	13	20	27
	89.-	109.-	109.-	109.-

DIMANCHE
28 JANVIER 2018
49.- (sans repas)

VENDREDI
2 FÉVRIER 2018
89.-

MERCREDI
14 FÉVRIER 2018
109.-

DÈS 19H30

DÈS 17H

DÈS 19H30

DÈS 19H30





CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX



021 962 83 83

www.casinodemontreux.ch



MACHINES À SOUS
DÈS 10H

TABLES DE JEUX
DÈS 15H30

RESTAURANTS

L'ENTRACTE
SERVICE JUSQU'À TARD DANS LA NUIT

LE SAXO
AMBIANCE COSY

PALAIS BONHEUR
SPÉCIALITÉS ASIATIQUES

BAR LE SAXO
AMBIANCE MUSICALE LES VENDREDIS
ET SAMEDIS SOIRS

BAR DES SPORTS
RETRANSMISSIONS SPORTIVES
EN CONTINU

*Imaginons ensemble
votre événement
sur mesure*

MARIAGES
SPECTACLES
ANIMATIONS
BANQUETS
SÉMINAIRES



021 962 83 40

mtx-events@groupebarriere.com



Réservé aux personnes majeures et non-interdites.
Pièce d'identité obligatoire.

Gains, cadeaux, boissons, à l'exception des spiritueux et alco pops.

*Ticket de jeu offert aux machines à sous, non remboursable et non négociable.
Photos non contractuelles.



Fribourg - La Chaux-de-Fonds
Martigny - Vevey



Culturefood

quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas



Tramontana Café

Chalet de la Poste 7 - Les Avants

Fermé lundi et mardi
Petite restauration non-stop
Tous les jeudis,
tartare de bœuf à Fr. 17.50

Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux



Vous accueillez avec une cuisine raffinée
dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTREUX

Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

CAVEAU DES VIGNERONS

M o n t r e u x

Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille
tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h
les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez décou-
vrir nos spécialités suisses et autres plats
selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux

Tél. 021.963.25.70

deltadeschamps@gmail.com



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Rue de l'Église Catholique 9 - 1820 Montreux
021 963 25 22

GangNam 강남
KOREAN BARBECUE

Grillade sur votre table



Horaires Ouverture
11:00-23:00 non-stop

Grand Rue 60, 1820 Montreux,
Téléphone: 021 965 34 64

LE P'TIT BAR

Montreux

c'est...

Le rendez-vous des amis

... Plat du jour à Fr. 14.-
et Jus Frais pressé minute

Café à Fr. 3.50

Du lundi au jeudi: 07h00 - 23h00 / Vendredi: 07h00 - 24h00
Samedi: 10h00 - 24h00 / Dimanche: 10h00-18h00



Le P'tit Bar - Av. Nestlé - 1820 Montreux - Tél. 021 963 00 44 - leptitbar.mtx@gmail.com

**BON de Fr. 10.-
au GangNam**

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

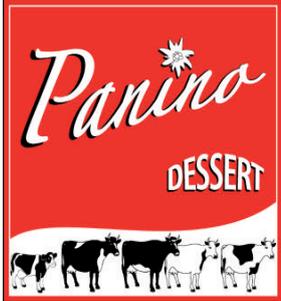


Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**



Paino
DESSERT

Pains cuits au feu de bois
Pâtisseries • Chocolats
Service Traiteur • Tea room

www.panino-dessert.ch - Tél. 0848 000 070
Vevey - La Tour-de-Peilz

AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

www.amstein.ch

+ 2'500 PRODUITS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières
à prix grossiste, ouvert au public

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00
Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04




RESTAURANT
PALAIS BONHEUR



**AUTHENTIQUE FONDUE CHINOISE -
METS CHAUDS - SAVEURS ASIATIQUES -
MENU DU JOUR**




Rue du Théâtre 9, au Casino,
1820 Montreux - Tél. 021 965 28 88

Diva
bar

Nous organisons:
Anniversaires - Apéritifs d'entreprise - Soirées à thème
Diffusions d'événements sportifs sur grand écran

Horaire
Dimanche - Jeudi 15h00 - 01h00
Vendredi - Samedi 15h00 - 02h00

Av. des Alpes 60 • 1820 Montreux • Téléphone: 021 961 12 60 - info@divabar@bluewin.ch

Harmony
Café-Restaurant

Horaire: 9 h 30 - 21 h 00 - Lundi fermé






Av. des Alpes 8 - Montreux - Tél. 021 965 38 38

Restaurant thaïlandais **Eléphant Blanc**

Jean-Luc et Netaporn Müller

Spécialités thaïlandaises - Belle terrasse

Quai Grand'Rives 12
1844 Villeneuve - Tél. +41 21 960 12 68

info@elephantblanc-ned.ch
www.elephantblanc-ned.ch

P Fermé le lundi



" il Brigantino " Restaurant Pizzeria de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

Restaurant - Pizzeria *de l'Aigle*

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch



Une vraie boucherie
aux produits faits maison!

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Spécialités:
Onglet de bœuf fumé
et séché

Tout pour vos
Fêtes de fin d'année

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46
P Fermé le jeudi

Laiterie *de Gruyère* *Alfred Frioud*



Alfred Frioud
installé depuis 35 ans
à la Rue de l'Eglise
Catholique à Montreux
remercie sa fidèle
et nouvelle clientèle
pour le succès du mercredi
8 novembre 2017.
Vous étiez tellement
nombreuses et nombreux
qu'il me fallait vous l'écrire.
Grâce au support de
Montreux Info-Ville,
ce 35^{ème} anniversaire
a été tout simplement
fantastique. Merci.
Et j'en profite pour
vous souhaiter à toutes
et à tous de Belles Fêtes
de fin d'année et d'Amitiés.

Laiterie de Gruyère
Alfred Frioud

CAFÉ RESTAURANT
CHEZ JOHN
The Roadhouse



Avenue de Chillon 68
1820 Territet

Du lundi au samedi
8h00-14h15 - 17h00-23h00

Dimanche et jour férié fermé
sauf jour spécial

Téléphone +41 21 921 29 96

Spécialité viandes sur ardoise et vins



Restaurant du Basset
En face du port

Qualité - Fraîcheur

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44



www.restaurant-du-basset.ch



Hôtel
du Quai

Bienvenue
au Bar 

Ouvert tous les jours
de 07h00 à 23h00

Quai Grand'Rives 4
CH-1844 Villeneuve
Tél. +41 (0)21 966 17 17
www.hotel-duquai.ch

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

1. d'adopter la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissements des établissements primaires et secondaires de Montreux et de Veytaux tel qu'amendé;
2. de porter aux budgets 2018 et suivants les montants nécessaires au fonctionnement du Conseil d'établissements primaires et secondaires de Montreux;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées à la majorité (80 oui, 1 abstention).

7.3 Préavis No 14/2017 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «Rue Gambetta - rue du Port».

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Haldi: le groupe Montreux Libre votera sans réserve ce préavis qui met fin à une longue saga, du mois l'espère-t-on. Si le présent PGA ne respecte pas totalement la volonté de ce conseil qui s'est déjà exprimé par deux fois sur ce sujet, il a le mérite d'entériner et de conserver l'intégrité esthétique de l'ensemble de la rue du Port côté ouest. Préservons la seule façade qui n'a pas été altérée et les volumes y compris ceux de la toiture de la célèbre ferme qui cristallise toutes les crispations. Ce PGA nous apparaît un bon compromis.

M. Tal Luder: le groupe UDC votera en faveur de ce préavis. Après avoir remis plusieurs fois l'ouvrage sur le métier, après avoir entendu le Conseil confirmer qu'il voulait conserver la vieille ferme de la rue du Port, ce projet peut enfin démarrer. C'est un travail de longue haleine et de compromis qui aboutit enfin, et nous félicitons la Municipalité pour leur ténacité face au promoteur. Ces nouvelles constructions permettront également d'accueillir de nouveaux contribuables, ce dont nous nous réjouissons! Pour terminer, nous émettons un vœu informel et en toute sympathie qui serait que la Municipalité confirme au Conseil communal l'encaissement des fameux CHF 35'205.20 qui ont été avancés par la Commune; cela sera en quelque sorte "la cerise sur le gâteau" de ce projet!

Mme Geneviève Brunner: le groupe PLR félicite la Municipalité pour ce préavis, remercie

les commissaires pour leur travail en commission et se réjouit de ce projet qui ne manquera pas de redynamiser ce quartier de Clarens tout en y renforçant la mixité sociale. Le groupe PLR vous invite donc à suivre les conclusions de la commission et à voter favorablement à ce préavis municipal

Mme Irina Gote: le groupe socialiste accepte à l'unanimité de ses membres, le compromis que la municipalité a réussi à trouver avec le promoteur-propriétaire, de la parcelle sur laquelle verra le jour le PPA Rue Gambetta – Rue du Port.

Non seulement la façade côté Rue du Port, de la ferme qui est classée note 3, à savoir digne d'intérêt du point de vue architectural communal, est sauvegardée, mais en plus dans le règlement sa reconstruction est garantie en cas d'effondrement. Ainsi, toutes les conseillères et les conseillers qui ont eu à cœur de sauvegarder le patrimoine bâti de notre commune, peuvent être fiers d'avoir remporté le bras de fer contre le promoteur. Comme quoi l'entêtement peut s'avérer payant! La maison de maître et l'ancienne école vont également être préservées et elles présentent aussi des valeurs patrimoniales indéniables.

Nous saluons aussi les autres points forts de ce PPA: l'amélioration du réseau piétonnier et de la mobilité douce, facilitant le lien entre la Rue du Port et la Rue Gambetta et l'obtention de 20% de logements abordables. De plus, le trottoir côté rue Gambetta aura une largeur suffisante qui permettra aux Clarenoises et Clarenois de se déplacer en toute sécurité.

La création d'un parking sous-terrain que nous souhaitons un peu plus grand que prévu, permettrait aussi l'acquisition par la commune de quelques places, afin de libérer l'espace public côté Rue du Port. Ainsi la requalification de cette rue, en vue d'améliorer le bien vivre ensemble, dans ce quartier historique et très pittoresques de Clarens pourrait enfin voir le jour.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote sur le règlement lié à cet objet

Le Conseil communal de Montreux accepte le règlement à la majorité (83 oui).

M. François Grand (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

1. d'adopter le plan partiel d'affectation «rue Gambetta – rue du Port» et son règlement;
2. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver préalablement le PPA «rue Gambetta – rue du Port»;
3. de donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes les instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du PPA «rue Gambetta – rue du Port».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité (85 oui).

7.4 Préavis No 15/2017 relatif à l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et vélos au travers du plan partiel d'affectation (PPA) «rue Gambetta - rue du Port», à la création d'un passage public pour piétons en élargissement de l'actuel sentier du Petit-Clos à Clarens, à la cession d'une partie de la parcelle No 729 du cadastre de la Commune de Montreux au domaine public.

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. François Grand (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

1. d'adopter la servitude de passage public pour piétons et vélos au travers du plan partiel d'affectation (PPA) «rue Gambetta – rue du Port»;
2. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver préalablement la servitude de passage public pour piétons et vélos au travers du plan partiel d'affectation (PPA) «rue Gambetta – rue du Port»;
3. d'adopter la création d'un passage public pour piétons en élargissement du sentier du Petit-Clos;
4. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver préalablement la création d'un passage public pour piétons en élargissement du sentier du Petit-Clos;
5. d'adopter la cession d'une partie de la parcelle No 729 du cadastre de la

Commune de Montreux au domaine public;

6. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver préalablement la cession d'une partie de la parcelle No 729 du cadastre de la Commune de Montreux au domaine public;
7. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la servitude personnelle de passage public pour piétons et vélos au travers du plan partiel d'affectation (PPA) «rue Gambetta – rue du Port», à la création d'un passage public pour piétons en élargissement du sentier du Petit-Clos et la cession d'une partie de la parcelle No 729 du cadastre de la Commune de Montreux au domaine public.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (80 oui).

7.5 Sur la prise en considération ou non de la motion de M. Alain Imhof: «Pour réaffecter en logements abordables et/ou en locaux d'intérêt public le site de Montreux de l'Hôpital Riviera-Chablais, soit le secteur de l'hôpital entre la voie CFF et l'avenue de Belmont».

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Alain Imhof: conformément à l'article 101 de notre Règlement et à l'article 31 de la Loi sur les communes, je transforme ma motion en postulat.

Deux raisons principales ont motivé ma décision en ce sens:

1. La remise par la Municipalité à la Commission de la convention signée le 14 novembre 2014 entre l'Etat de Vaud, la Commune de Montreux, la Fondation

des Hôpitaux de la Riviera, l'Association de l'Hôpital du Chablais ainsi que l'Hôpital Riviera Chablais Vaud Valais. Ce document précise notamment que cette parcelle restera en main de la Commune de Montreux et que seul des droits de superficie pourront être octroyés. Il est prévu dans cette même convention la construction de logement notamment à prix abordables. Ma crainte principale de la vente de cette parcelle à un promoteur désireux de ne construire que des logements de luxe était donc heureusement infondée.

2. Une volonté de recherche de consensus afin de recueillir le plus large soutien possible à la prise en considération de ce postulat, texte moins contraignant pour la Municipalité, comme nous le savons tous, qu'une motion.

La discussion est ouverte sur la prise en considération du postulat et non plus de la motion.

M. Alain Imhof: prise de position

Dans le corps du texte de ma motion ainsi transformée en postulat, j'avais mentionné un certain nombre de statistiques de l'Office fédéral de la statistique indiquant la situation de pénurie de logement sans précédent dans le Canton de Vaud.

S'agissant plus particulièrement du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, le taux global de vacance à même baissé de 1 à 0.9 % entre le 1er juin 2016 et le 1er juin 2017.

Pour notre Commune, la situation s'est un peu améliorée puisque, selon les chiffres qui avaient été indiqués par la Municipalité en commission, le taux de vacances est à 1.2%.

Toutefois, on parle de pénurie de logement lorsque le taux est inférieur à 1.5%, ce qui est le cas dans le Canton de Vaud, dans le district de la Riviera et dans notre commune.

Qu'entend-on par logement à loyer abordable? Je crois qu'il est important pour la clarté du débat de bien expliquer ce que l'on entend par logement à loyer abordable.

En effet, la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) introduit cette nouvelle catégorie d'habitation que sont les logements à loyer abordables (LLA). Ce sont des logements ouverts à l'ensemble de la population. Les LLA ont des loyers plafonnés à un niveau accessible pour la majorité, ne nécessitent pas de subventions publiques et assurent un rendement raisonnable pour l'investisseur.

Le but de mon postulat est bien de défendre les intérêts de la classe moyenne, des jeunes et des moins jeunes Montreusiens qui n'arrivent pas ou très difficilement à se loger sur le territoire communal. Je rappelle qu'en Suisse 70% de la population est locataire et qu'au vu des prix de l'immobilier cette situation n'est pas prête de changer.

On parle très souvent d'une fourchette du prix au mètre carré de 240 à 270 francs par années ce qui met le 3 pièces à CHF 1'500.- ou le 4 pièces aux alentours de CHF 2'000.-. J'espère ainsi rassurer ceux qui craignaient de voir des hordes de cas sociaux venir de tout le Canton si mon postulat devait être accepté. Cela ne sera pas le cas. L'idée de ce postulat est de favoriser le maintien des jeunes et des moins jeunes de notre Commune sur le territoire communal.

J'ai rajouté à mon postulat la notion de locaux d'intérêts public car je pensais qu'il fallait aussi se réserver cette possibilité sur cette importante parcelle si, par exemple, les besoins en matière scolaire ou en terme d'EMS devaient se faire ressentir lorsque cette parcelle sera en main communale. Comme je l'ai indiqué, les LLA sont d'ores et déjà relativement coûteux pour la classe moyenne qui constitue l'immense majorité de notre corps social, il n'y a donc pas de risque de ghetto.

D'aucuns évoqueront encore l'importance de la mixité sociale pour refuser mon postulat. Je



b-swiss™ solutions Visuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



**PHARMACIE
DE CLARENS**

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en **médecines douces**

toute notre équipe vous souhaite
d'excellentes fêtes de fin d'année
et vous remercie pour votre confiance

Marché M Clarens-Centre • Avenue Vinet 15 • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

Super LOTO

VENDREDI 9 FEVRIER

2018

Abonnements
Traditionnels !
Cartons agrafés !

Salle Pierrier Clarens 20h.
BUS VMCV gratuit au retour
FSG Montreux – Montreux-Volley - CMMC
et Rapid Montreux

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux
+41 21 965 29 23 | info@nousska.ch

edesign danièle guex blonay

Clin d'



«Je suis Vaudoise.
Avec RythmoInvest,
je booste ma prévoyance
et j'investis en toute
confiance.»

Agences de Vevey, Montreux,
Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
vaudoise.ch

Là où vous êtes.  vaudoise

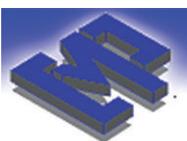


ANDRE ROTHEN SA

Maitrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63



CMP SA CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU PIERRIER SA

SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX
BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES
AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: Contact@cmp-sa.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- ⤵ BOUTIQUE EN LIGNE
- ⤵ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ⤵ GRAVURE LASER



TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch





Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

Av. du Casino 35 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

Léon Niclass
M 079 617 23 04
leon.niclass@mobilier.ch

CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH

www.gservices.ch
Place de la Gare 3 • 1844 Villeneuve
info@gservices.ch • Tél. +41 21 965 34 34

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE



KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE

Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

**Nous vous souhaitons
de Joyeuses Fêtes!**



Perréaz Paysagiste Sàrl

HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex

Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 24 ans d'expérience

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



GARAGES

Salon de toilettage

Au Chien chic



Christian Genet

Tél. 021 931 44 40
genet.ch@bluewin.ch

Rue de l'Ancien Four 24
1815 Tavel/Clarens

PNEUS NICOLA
Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 13 14

Fax 021 963 13 13



Garage de la Tour

O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62

Metal Assistance SA

Portes de garage
Ventilation - Climatisation
Boîtes aux lettres Marc Metal

Abri Protection Civile
Cloisons de caves
Matériel urbain

1844 Villeneuve
Tél + 41 21 960 42 30

1875 Morgins
Tél + 41 24 477 62 46

email : info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

pense que cet argument n'a pas de valeur en raison des prix et des mécanismes de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif. D'autre part, l'Avenue de Belmont gagnerait en mixité sociale s'il n'y avait pas que des PPE à des prix inabordable pour la majeure partie de notre population.

L'argument de chercher à attirer de riches contribuables par la construction de nouveaux appartements de luxes me semble peu pertinent puisqu'il fait fi encore une fois des statistiques. Il y a 135 objets à vendre dans le district de la Riviera selon une étude de la CVI au 1er juin 2017.

Dès lors il est très aisé pour un contribuable fortuné de trouver d'ores et déjà des logements luxueux à Montreux. Ce n'est pas ce qui manque, ce sont les logements à loyers abordables.

Ainsi, j'invite toutes les personnes soucieuses de défendre les intérêts de la classe moyenne et soucieux de développer réellement le logement à loyer abordable dans notre Commune à approuver la prise en considération de ce postulat.

M. Olivier Blanc: nous avons, disons-le, quelques réserves au sujet de la motion déposée par M. Imhof. Si nous pensons, comme le motionnaire, qu'il faut absolument favoriser la construction de logements à loyers abordables et que, partant, il faut en aussi prévoir dans la parcelle occupée actuellement par l'hôpital, il nous semblait que la motion manquait de nuances. Il nous paraît opportun de laisser la possibilité de créer des commerces et des entreprises dans le lieu en question, ne serait-ce que parce que les rez-de-chaussée conviennent mal au logement et parce qu'une certaine mixité d'usage est souhaitable. Maintenant que la motion a été transformée en postulat, nous pouvons pleinement l'accepter. En la prenant en considération, nous ferons savoir à la municipalité que nous tenons à ce que les constructions prévues sur cette parcelle abritent aussi de nombreux logements à loyers abordables, ce qui, si j'ai bien compris, correspond aussi à l'intention de la Municipalité. Je vous invite donc à soutenir la prise en considération du postulat.

M. Christophe Privet: s'adresse à Mme Pellet, par rapport au terme employé dans le rapport. Il souhaite éclaircir un point situé en page 2, dernier chapitre. Il aimerait que Mme Pellet confirme les propos du postulant. De plus, il existe un paradoxe concernant les appartements à loyers modérés. Le problème c'est que beaucoup de personnes ont de la peine à comprendre qu'est-ce que le loyer modéré par rapport au loyer subventionné. Est-ce que c'est un loyer modéré dans lequel on rencontre cette problématique et ce fameux paradoxe où les gens ne remplissent pas les conditions pour y accéder, est-ce que

les loyers modérés sont clairement des loyers subventionnés? Ceci voudrait-il dire Mme la Municipale qu'en commission, vous aviez annoncé et expliqué qu'actuellement nous avons semble-t-il un léger surplus de loyers subventionnés? Est-ce ceci que vous souhaitiez exprimer au sein de la commission?

Mme Jacqueline Pellet: effectivement il n'y a pas de différence entre loyer modéré et loyer subventionné. C'était le terme dans la loi précédente. Maintenant on parle de modéré. Effectivement nous avons des soucis à remplir les appartements à loyer modérés parce que les gens ne remplissent pas forcément toutes les conditions. Ce qui est plus grave, c'est qu'elle est appelée relativement souvent à dénoncer des baux car les gens sont arrivés à avoir de meilleurs revenus et ils sortent des conditions. C'est cela qui pose parfois problème, c'est ce fameux paradoxe.

M. Vincent Haldi: si la majorité du groupe Montreux Libre ne partage pas le point de vue du motionnaire devenu postulant, sa démarche a le mérite de devancer le débat qui va assurément tous nous occuper à l'avenir. Lors des débats en commission, il a été très intéressant et surprenant d'entendre de la bouche de la Municipale Pellet que le segment des loyers subventionnés peine à trouver preneur. En d'autres termes, sur la commune, peu nombreux sont les habitants correspondant aux critères du cahier des charges en la matière. Si l'on pense que les loyers subventionnés ont toujours été un des chevaux de bataille du parti socialiste en termes de politique d'habitation, cela laisse songeur. Pour sa part, Montreux Libre a toujours préféré défendre le créneau des loyers abordables. Il nous paraît prématuré de définir aujourd'hui le nombre de loyers abordables sur la parcelle de l'hôpital de Montreux.

M. Tal Luder: le groupe UDC refusera la prise en considération de cet objet ; bien que la finalité de cette dernière soit louable, la majorité de la Commission fut d'avis que l'intention de notre collègue n'était pas clairement exprimée par le titre de sa motion transformée en postulat. Je remercie néanmoins M. Imhof d'avoir ouvert la discussion à propos de cette parcelle et de nous avoir du coup permis de prendre connaissance de la convention qui y est attachée. Une discussion nourrie a eu lieu quant à savoir quelle serait la meilleure possibilité d'utilisation de cette parcelle au statut particulier. Nous laissons donc la Municipalité faire avancer le projet et nous reviendrons à la discussion lorsque celui-ci nous sera présenté.

M. Michel Zulauf: lors de sa séance de groupe de lundi dernier, le groupe socialiste a longuement examiné les conditions de prise en considération ou non de la motion développée par notre collègue Alain Imhof lors de la séance du Conseil du 26 avril de cette année 2017. A la relecture de cette motion, à

celle du rapport de la commission, à celle de la Convention passée en 2014 entre l'Etat de Vaud, la commune de Montreux et les représentants des hôpitaux actuellement en exploitation et ceux du futur hôpital de Rennaz, nous avons encouragé le motionnaire à transformer sa motion en postulat, ce qu'il a accepté, revêtant un caractère moins contraignant. Nous avons compris l'attachement de notre collègue au principe de la motion, portant une volonté politique claire et sans concession de mettre sur le marché le plus grand nombre d'appartements que possible, à des loyers abordables correspondant aux moyens de la plus grande partie de la population.

Nous avons compris aussi les arguments de la majorité de la commission et de la Municipalité qui ne veulent pas avoir pieds et poings liés dans la perspective d'une proposition à notre autorité d'un Plan Partiel d'Affectation (PPA) concernant les parcelles 430 et 433. Nous avons entendu aussi l'engagement des représentants de la Municipalité de respecter la lettre et l'esprit de la partie IV de la Convention à laquelle nous avons fait allusion précédemment.

En conclusion, notre groupe, après avoir débattu longtemps, s'est réjoui que notre collègue Alain Imhof accepte de transformer sa motion en postulat et lui a accordé son soutien à l'unanimité. Permettez-moi enfin de formuler un vœu: c'est que nous soyons presque unanimes à voter la prise en considération de ce postulat, car il confirme une direction en faveur de laquelle nous nous sommes déjà engagés, la nécessité de promouvoir à Montreux des constructions d'appartements à loyers modérés, abaissés, abordables, choisissez le terme qui vous convient, permettant à des personnes et à des familles vivant de leur travail de s'installer sur le territoire communal.

M. Alexandre Stäger: à l'attention de M. Imhof, page 3 du rapport, M. Imhof se déclarait prêt à transformer sa motion en postulat à la condition que la Municipalité lui garantisse que les 50% de la parcelle soient réservés à la construction à loyers abordables. Et finalement, dans le cadre du postulat, est-ce que M. Imhof entend que toute la surface de la parcelle soit affectée à la création de logements à loyers abordables ou locaux d'intérêts publics, ou seulement une partie, ce 50%? Car en ce qui le concerne personnellement, cela aurait une influence sur son vote.

M. Alain Imhof: c'était lors d'une discussion lors de cette commission qu'il essayait de trouver des solutions pragmatiques permettant d'accéder à un accord avec la majorité de nos adversaires politiques. Cette main tendue n'a pas été saisie. Pour l'instant, il maintient son texte de postulat tel qu'il a été défini dans le cadre de sa motion initiale.

M. Alexandre Stäger a sa réponse et remercie M. Imhof d'avoir été clair.

Mme Geneviève Brunner: le groupe PLR souhaite rappeler que la Municipalité n'a jamais été indifférente à la problématique des logements à loyers abordables ou modérés. Bien au contraire. Les différents projets à l'étude, par exemple celui de la «Corsaz», celui de la «rue du Port» ou celui des «Grands Prés» qui incluent tous des logements à loyers abordables ou modérés en sont une belle illustration. Par ailleurs, conscient de la volonté de mixité sociale qui existe déjà à Montreux, le groupe PLR estime que cette grande parcelle est un emplacement idéal pour un projet prévoyant une affectation mixte, qui permettrait entre autres également de redynamiser ce quartier. Par conséquent, le PLR est d'avis qu'il faut laisser un peu de temps à la Municipalité qui ne manquera pas de nous soumettre un préavis que nous pourrions étudier le moment venu. Nous aurons tout le loisir de délibérer, de discuter et de débattre sur l'avenir de cette parcelle. Le PLR souhaite donc attendre le dépôt de ce futur préavis et vous invite à rejeter ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Posternak (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

La motion de M. Imhof ayant été transformée par son auteur en postulat, la Commission n'a pas à statuer sur cet objet. C'est donc à titre personnel, et compte tenu des arguments que j'ai exposés dans le rapport, que je recommande à votre assemblée de ne pas prendre en considération le postulat de M. Imhof.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de ce postulat à la majorité (52 non, 31 oui, 1 abstention).

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1 No 18/2017 relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) «En Chautemay».

Date de la commission: le lundi 23 octobre 2017 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30, 1820 Montreux).

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Montreux Libre: M. Vincent Haldi

Membres: Mmes Anne-Céline Jost, Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Mario Gori, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Olivier Müller.

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8.2 No 19/2017 relatif à l'adoption du budget 2018 de Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

Date de la commission intercommunale: le mercredi 25 octobre 2017 à 19 h. 00, à St Légier - La Chiésaz).

La commission intercommunale de la CIEHL (MM. Yanick Hess et Alain Imhof) examinera ce préavis.

La discussion préalable est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz: Montreux Libre tient à remercier les membres du conseil administratif de la CIEHL qui ont proposé de porter à CHF 10.- par habitant la contribution à ce fond d'équipement intercommunal. En effet, au vu de l'importance des investissements d'intérêt régional à faire dans les années à venir, le renforcement de ce fond paraît logique voire même indispensable. En particulier, si Montreux venait à décider de rénover le Centre de Congrès, pour un montant de 60, 80, peut-être même 100 millions, la participation des autres communes de la Riviera sera indispensable, pour un montant important. C'est du moins un des points de principe essentiel que défend Montreux Libre sur cet objet. D'autres investissements d'intérêt régional sur d'autres communes nécessiteront certainement aussi des moyens importants. Le Conseil administratif de la CIEHL a donc soutenu cette idée, qui n'a malheureusement pas obtenu par la suite l'unanimité nécessaire des municipalités. Ce droit de veto exercé par une ou des communes est regrettable et illustre un manque de vision à long terme. Afin que le débat s'ouvre, Montreux Libre propose que les représentants de Montreux au conseil de la CIEHL amendent le préavis, pour porter à CHF 10.- par habitant la contribution au fond dès 2018.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Motion: FET - Transfert à la commune de Montreux de Christophe Privet

Ce soir, au travers de ma motion, nous allons remonter très loin dans le temps et nous allons nous replonger dans le temps ou la commune de Montreux, n'existait pas en tant que telle, mais que cette dernière était composée par trois communes distinctes à savoir, Montreux-Châtellard, Montreux-Planches et Montreux Veytaux.

Je remonte donc le temps et je vais m'arrêter sur une décision des trois Conseils commu-

naux cités précédemment. En effet en date du 15 mai 1948, un préavis a été déposé dans l'ensemble des Conseils afin de créer la Fondation de la ville de Montreux en faveur de l'équipement touristique de la «station».

Ce préavis, faisait part de l'inquiétude des exécutifs de l'époque que la majorité des actions du Kursaal (actuellement, Casino de Montreux) soient détenues par un groupement d'actionnaire privé. Ce même préavis a soulevé une seconde inquiétude sur le fait qu'un consortium étranger a essayé de s'emparer des actions du Kursaal au cours de l'été 1947. Cependant, la commune des Planches sur laquelle se situait cet établissement a pu procéder à l'achat d'un paquet d'action qui a permis à la Commune des Planches de devenir actionnaire majoritaire du Casino.

Dans ce même préavis, les trois exécutifs ont souhaité - alors que l'acquisition du paquet d'action a été assuré par le produit de la taxe officielle de séjour - ne pas faire apparaître le produit de ce dernier ou sa contre-valeur et aussi ne pas transférer les actions à l'actif des comptes communaux des trois communes. Les exécutifs de l'époque ont aussi demandé l'autorisation aux trois Conseils communaux de créer une entité unique afin que cette dernière assure la gestion des actions et de facto garantir la majorité détenue dans le Casino.

A ce préavis était attaché les statuts de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique. A ce jour, cette Fondation existe toujours, elle est toujours active comme vous pouvez le constater en page 110 et 111 des comptes 2016 de la Commune de Montreux.

Je vais ce soir éviter de vous énumérer l'ensemble des articles qui régissent les statuts de la Fondation.

Cependant, la Commune de Montreux-Planche a affecté mille trois cents (1'300) actions de la société Immobilière du Casino-Kursaal de Montreux à la Fondation. Lors de leur transfert, elles ont été déclarées inaliénables et sont donc toujours actuellement la propriété de la Fondation. Ces dernières semblent être valorisées à CHF 1.- dans les comptes de cette dernière. Ces actions s'ajoutent à celles que détient la commune de Montreux.

Les statuts de la Fondation autorise cette dernière à recevoir, conserver, gérer et utiliser la part qui lui sera allouée chaque année sur le produit de la taxe de séjour perçue sur le territoire des trois communes. Actuellement, la Fondation continue à percevoir annuellement une partie de la taxe de séjour payée par les entités touristiques de Montreux. (Hôtel, airBNB, ...)

Aussi les statuts précisent que le Conseil d'administration sera composé de 5 membres.

A l'heure du dépôt de cette motion le Conseil d'administration de la Fondation est composé de:

Wehrli Laurent (PLR) - Neukomm Christian (PLR) - Piemontesi Jean-Baptiste (PLR) - Chevalley Christine (PLR) et enfin Walther Caleb (Vert).

Il est aussi précisé dans les statuts que le Conseil d'administration communiquera annuellement les comptes ainsi qu'un rapport aux Conseils communaux. Il est aussi précisé que les commissions de contrôles, actuellement la COFIN et la GOGEST devront examiner les comptes et faire rapport à ce sujet aux Conseillers communaux.

Le 29 mai 1967 et le 14 décembre 1982, la Fondation a procédé à deux changements de ses statuts. Ces derniers ne semblent pas avoir été soumis à la volonté du Conseil communal de Montreux.

Ceci étant et après cette longue introduction nécessaire, il est important de préciser que les comptes de la Fondation sont actuellement gérés hors du contrôle du Conseil communal et de ses commissions de surveillance.

La Fondation présente au 31 décembre 2016, des liquidités pour un montant de CHF 2'483'495.00 et un actif de CHF 3'126'217.10. Il faut préciser que ces revenus (taxe de séjour montreuusienne et dividendes du casino) oscillent d'une année à l'autre entre CHF 430'000 et CHF 512'000.- Aucun compte détaillé et rapport, malgré l'obligation présente dans les statuts de cette Fondation, n'ont été fournis aux commissions de contrôle (COFIN & COGEST) ainsi qu'au Conseil communal. Du moins depuis que je siège dans cet hémicycle.

S'ajoute à ceci l'excellent rapport de la Cour des comptes vaudoise du 14 novembre 2016, sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises. Ce rapport et ses conclusions pourraient par analogie s'appliquer dans le cadre de cette Fondation.

Ceci étant exposé et au vu des prochains enjeux, introduction éventuelle d'une seconde taxe de séjours montreuusienne actuellement en attente d'une décision de ce Conseil et aussi au vu des investissements nécessaires pour la mise aux normes du 2M2C, il me semble impératif d'éclaircir les flux financiers et le fonctionnement de la Fondation pour l'équipement touristique Montreuusien.

L'objectif visé par ma motion est de dissoudre cette fondation et de procéder aux transferts des actions dans les comptes communaux et d'affecter les actifs de cette Fondation dans

un compte d'attente en faveur des investissements prévus dans le cadre de la mise aux normes du 2M2C.

Le référendum spontané au sujet des investissements prévus pour le 2M2C, prérogative du Conseil communal et non pas de l'exécutif, ayant été demandé par plusieurs partis représentés au sein de ce Conseil et dans le cas où le Conseil communal ou le corps électoral venait à refuser les investissements nécessaires à la mise aux normes du 2M2C, dans ce cas, le compte d'attente sera dissout au profit des subventions culturelles, sportives et touristiques.

Il va de soi que je développerai dans les détails cette motion en commission et, je demande donc formellement le renvoi de cette dernière en commission pour étude et rapport.

Plusieurs conseillers acceptent le renvoi en commission.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation «Salle Alcazar à Territet» de M. Pierre Rais

Une palissade de chantier cache le bâtiment abritant la salle prestigieuse de l'Alcazar, à l'extrémité ouest du célèbre Grand hôtel Belle Epoque de Territet, ayant vu séjourner l'Impératrice Sissi.

L'Alcazar est intégralement barricadé par des planches de chantier depuis environ 4 ans. Cette palissade est visible de toutes parts y compris du lac. Horrible impression alors que le bord du lac est si magnifique.

Je demande s'il est possible de remédier à cette situation. Pensons au respect que l'on doit à celles et ceux qui ont eu l'audace et la grandeur de réaliser ces constructions à Territet.

J'interpelle la Municipalité afin qu'elle veuille bien répondre aux questions suivantes:

- Quel est le pouvoir de la Municipalité dans le cadre de la réfection de l'Alcazar?
- Est-elle en relation avec le propriétaire afin de trouver une solution qui permettrait de terminer les travaux?
- Est-elle au courant de l'intérêt que portent les responsables de l'Office communal de la culture et Montreux Jazz festival pour louer la salle Alcazar au moins pendant les travaux de restructuration du 2m2c?
- Est-ce qu'elle est disposée à dialoguer avec le propriétaire et contribuer, sous

une forme de son choix, à une réouverture de la salle Alcazar?

- Quel est le montant des émoluments facturés à ce jour au propriétaire pour l'installation de chantier et les échafaudages posés sur la voie publique?
- Est-ce que le canton, propriétaire de la route principale, est toujours d'accord de maintenir une signalisation ad hoc qu'il a dû mettre en place sans connaître la durée des travaux?

M. le Syndic Laurent Wehrli: la Municipalité remercie M. Pierre Rais pour le dépôt de cette interpellation et l'intérêt qu'il porte à ce bâtiment qui, comme il l'évoque lui-même, est emblématique de la belle époque de Montreux, plus particulièrement de Territet et qui fait que la Municipalité est évidemment tout à fait attentive à ce développement. Il prend les différentes questions dans l'ordre.

Le pouvoir de la réfection de l'Alcazar est extrêmement limité, au même titre que la ferme de la rue du Port à Clarens, c'est donc dans des mesures uniquement liées à un danger, par exemple que la toiture devait tomber sur la route ou le trottoir, une mise en danger de personnes, que la Municipalité pourrait avoir une forme d'intervention. Néanmoins, nous sommes en contact avec le propriétaire respectivement son tuteur/curateur, en l'occurrence son fils, depuis de nombreux mois. Il a encore eu récemment une séance avec lui afin de pouvoir se renseigner sur l'avancement des travaux et surtout le calendrier de ceux-ci. Nous sommes évidemment au courant que les responsables de la fondation de la Saison culturelle, il n'y a pas d'office communal de la culture, c'est à ces personnes que vous pensiez, ainsi que le Montreux Jazz Festival. A ce jour, aucun élément n'est clarifié puisque le calendrier n'est pas clair du tout.

Oui nous avons eu plusieurs dialogues. Et contribue sous une forme de son choix à une réouverture de la salle Alcazar. On va être très clair ici, même s'il est limité par un certain nombre de respect de la personne et évidemment du secret des affaires. Le propriétaire a clairement demandé de nous substituer à lui pour payer la fin les travaux, soit plus de 3 millions, d'après son estimation à lui, et ceci en proposant qu'il y ait de temps en temps l'accueil de quelques concerts dans la salle. Ce n'est pas tout à fait comme ça qu'on peut intervenir et travailler sur une telle opération, sans parler même que ce montant n'est pas prévu au plan des investissements, ça serait un débat politique intéressant de savoir si on doit se substituer à tous les propriétaires qui n'ont pas forcément planifié l'aspect financier complet de leur travaux?

Le montant des émoluments facturés à ce jour est de CHF 22000.- qui ont été facturés.

En l'occurrence, si c'est une route cantonale et traversée de localité, elle est sous notre responsabilité et plus particulièrement celle de la section «Signalisation» de l'ASR. Cette signalisation va rester en place. Il n'y a pas de problème de sécurité de ce côté-là.

Il se permet d'aller un peu plus loin pour profiter de cette interpellation pour vous informer que ce bâtiment, de par sa note importante auprès des monuments historiques, classée en note 1, fait l'objet d'un suivi très étroit de la part du Service immeuble patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud, division patrimoine, plus particulièrement monument historique. Cette section écrit très régulièrement au propriétaire avec copie à la commune, et nous essayons de travailler entre canton et nous pour essayer de faire avancer cet événement. Malheureusement, la situation a fait que les choses se sont compliquées récemment, puisque les propriétaires du matériel lié à la protection du toit provisoire n'étant toujours pas payé depuis début de l'année 2016 ont annoncé qu'ils allaient retirer tout leur matériel. Evidemment du coup mettre en péril encore plus l'état de ce bâtiment. Donc, conformément à l'article 47, alinéa 1 de la loi cantonale du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature des monuments et des sites, l'Etat s'est substitué et supplée

donc aux obligations du propriétaire pour maintenir la toiture provisoire et les échafaudages, évidemment avec une inscription d'une hypothèque légale sur l'immeuble en cause. Voilà les dernières informations qu'il peut nous donner. Nous sommes extrêmement attentifs à ce dossier et nous aimerions pouvoir le faire avancer, y compris avec le canton, mais la situation est pour le moins complexe. Il pense qu'on a pu le comprendre au gré des quelques informations qu'il a données en réponse à cette interpellation en espérant justement vous avoir répondu.

M. Alexandre Stäger: aurait voulu poser une question complémentaire à la Municipalité dans le fil de sa réponse. Elle affirme que le propriétaire ou son représentant aurait demandé en substance un soutien de 3 millions de francs, ce qui paraît effectivement assez important comme somme. Est-ce qu'une somme moins importante a été envisagée?

M. le Syndic Laurent Wehrli: non à ce jour.

M. Pierre Rais: effectivement M. le Syndic et la Municipalité ont été très complets. Ils ont répondu point par point avec un développement à chaque fois. Eu égard à ces réponses, il est difficile de ne pas être satisfait de la problématique de ces réponses. Par contre, le

problème reste entier, il imagine que ce n'est pas simple, mais quand on pense aux dizaines de millions qui viendront certainement sur la table du conseil, on pourrait imaginer que par rapport à des montant relativement vertigineux concernant le 2M2C, évidemment on peut penser qu'il serait opportun de trouver une solution financière qui permettrait de dégager un petit montant qui pourrait être affecté en parallèle à l'Alcazar.

M. Emmanuel Gétaz: remercie l'interpellant d'avoir soulevé la question de l'Alcazar. C'était le moment de poser cette question et il espère d'entamer une action pour résoudre le problème. Il s'inscrit en faux sur la comparaison de M. le Syndic entre la ferme de Clarens et le Théâtre de l'Alcazar, les situations ne sont absolument pas comparables. Dans le cadre de la ferme de Clarens, nous avons affaire à un promoteur qui avec assiduité et science a laissé pourrir une ferme que nous avons nous décider de préserver par deux votes en donnant mandat à la Municipalité de faire tout ce qui était possible pour préserver cette ferme comme un témoin du patrimoine de l'histoire l'agriculture à Montreux. En l'occurrence pour l'Alcazar, la situation est absolument à l'inverse, au lieu d'avoir un promoteur qui cherche sciemment à laisser un bâtiment tomber en douve, il y est



TAMOIL CLARENS

A LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR

VENEZ DÉGUSTER NOS NOUVELLES RECETTES DE PÂTES MAISON

SALADES À LA MINUTE

SANDWICHS MINUTE

8 SORTES DE PÂTES ARTISANALES

BOULANGERIE - PATISSERIES

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE - VIANDES - GRILLADES

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

DeliPasta
La tradition du goût

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

parvenu rappelons-nous, nous avons là un propriétaire d'un bien patrimonial de très haute valeur, probablement l'un des principaux biens patrimoniaux de cette commune, qui fait tout ce qu'il peut pour essayer de le sauver suite à un incendie et qui malheureusement n'y arrive pas tout seul. Lui, il s'étonne d'entendre M. le Syndic expliquer que la marge de manœuvre de la Municipalité serait aussi faible que ce qu'il prétend qu'il aurait. D'abord parce que c'est faire fi de la possibilité de manière proactive d'aller voir et de faire des propositions au Conseil également pour sauver ce bâtiment. On ne peut pas laisser ce bâtiment dans l'état où il est, on ne peut pas laisser le canton payer des échafaudages pour préserver l'état existant. Nous devons, nous avons la responsabilité de sauver notre patrimoine architectural et cet élément-là sur la commune en est un des joyaux. Alors, bien sûr que si la commune entre dans une discussion avec un propriétaire, qui d'ailleurs ne demande pas forcément qu'on paie telle quelle la facture mais qu'on le cautionne, ou qu'on l'aide, ou qu'on trouve des solutions pour soutenir les derniers investissements. Et bien nous avons la possibilité d'arriver avec des solutions, de proposer, par exemple que le bâtiment passe à une copropriété, que nous en ayons des parts, il pense qu'il y a dans les statuts juridiques beaucoup de créativité possibles. On voit bien pour l'instant que la municipalité simplement ne cherche pas de manière active à soutenir la remise aux normes et à l'usage de cet bâtiment. On peut assez bien comprendre pourquoi. C'est parce que, aujourd'hui les investissements à faire sur le centre des congrès sont tellement gigantesques, sans assez de financement hors commune, que la Municipalité coupe systématiquement dans tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. Dans tous les cas, il serait absolument honteux que le théâtre l'Alcazar ne rouvre pas. En tant que conseiller communal et membre de cette communauté, ce serait honteux et c'est à la municipalité de faire ce qu'il faut pour aider le propriétaire à arriver au bout des travaux.

M. le Syndic Laurent Wehri: ne prétend pas réussir à répondre à M. Gétaz. Mais il ne peut pas laisser passer des mots qui ont été dits. Oui la commune n'a pas d'autres moyens d'intervenir sur une propriété privée d'un propriétaire privé sauf s'il y a une mise en danger des per-

sonnes qui passent à côté de ce bâtiment. Vous pouvez être d'accord avec moi ou pas M. Gétaz, mais c'est comme ça la loi. Il pense que si on allait sur votre maison, vous ne seriez pas forcément content si on le faisait comme ça sans autre. Evidemment l'Alcazar est un élément important, nous en sommes tous conscients, au même titre que la salle Sissi, contenue dans le même corps de bâtiment, avec d'ailleurs la question de l'Audiorama, il ne reviendra pas sur les nombreux débats qu'on a eu ici par rapport à la situation de ce bâtiment, qui est également un élément qui lui par contre appartient à la commune et sur lequel nous sommes déjà largement intervenus, notamment pour les rénovations de la salle Sissi. Il ne peut pas laisser dire qu'on ne fait rien pour ce secteur et rien pour ce bâtiment. Maintenant, chercher des solutions, volontiers, mais il faudrait d'abord aussi que la question de la propriété soit clairement précisée. Pour l'instant la personne avec qui on peut discuter a un titre de curateur, qui ne donne pas les mêmes possibilités par rapport à la notion de propriété de bâtiment. Il y a la notion de l'Etat, avec le service des monuments historiques qui fixe un certain nombre d'éléments. Il entend bien, la Municipalité n'a qu'à faire, etc. ! Mais il peut nous assurer très clairement que nous cherchons des solutions, la notion du cautionnement très sincèrement dans la situation qu'il vient légèrement de vous décrire car il n'avait pas envie d'entrer dans tous les détails et dans toutes les discussions qui ont été tenues, dans tous les échanges de courriers qu'on a eus avec cette personne, en l'occurrence le fils du propriétaire actuel et différents services, la question du cautionnement, il faut être clair, lui il vient volontiers avec un préavis de 3 millions, sous forme de cautionnement ou sous forme de dépense, pour autant que ce soit que 3 millions, qui est l'estimation par le fils du propriétaire. Elle mériterait à tout le moins il imagine d'être analysée et justifiée au niveau des coûts. Si aucune banque n'a accepté de soutenir ce curateur à ce jour dans ces travaux-là, c'est peut-être parce qu'il y a justement une quotité de moyens financiers. Il n'y a aucun problème pour déposer un préavis, mais il faut voir si le Conseil suivra par rapport à cette procédure-là. Il y a d'abord des éléments à clarifier de propriété, qu'on le veuille ou pas, même si c'est l'Alcazar en l'occurrence, d'utilisation potentielle, de retour possible pour la commune, de lien avec le canton, et tout ceci sont des éléments qu'il pense, en son âme et conscience,

font ce qu'une municipalité doit faire au-delà de l'amour qu'on a tous pour ce bâtiment, de ce lieu emblématique de l'histoire de Montreux.

M. Emmanuel Gétaz: constate exactement comme il l'a dit, que dans sa réponse il amène des hypothèses de solution, quitte à ce qu'elles soient plus ou moins risquées et ce sera le conseil communal, en son âme et conscience, qui votera s'il veut prendre telle ou telle décision. Il attend dans des délais raisonnables que la Municipalité arrive devant le conseil avec une solution quelle qu'elle soit et ce sera à nous de voter.

Question à la Municipalité de Mme Prisca Gaillet

La Présidente Catherine Buchet lit la question posée.

Lors de grandes manifestations à Montreux et quand une forte affluence est attendue, la commune offre la gratuité des VMCV aux usagers, afin d'inciter les habitants et les visiteurs de se déplacer en transport public, ce qui est fort louable.

Tout d'abord, je souhaite connaître la liste des manifestations qui bénéficient de cette gratuité des transports.

Serait-il possible d'y inclure la ligne du MOB, donc Montreux-Les Avants, celle de Montreux-Les Hauts-de-Caux, le funiculaire Territet-Glion ainsi que toutes lignes de bus desservant la commune afin que les contribuables des hauts de la commune puissent aussi profiter de cette prestation, sans avoir plus longtemps l'impression d'être des habitants de deuxième catégorie?

Cette question sera transmise au syndic et à la Municipalité.

Il est 21h 50, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

Extraits des procès-verbaux des séances du 6 septembre et du 4 octobre 2017. Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch

GENERALI Assurances

Agence générale Montreux

Votre conseiller - Alexandre Goumaz - Diplômé fédéral

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux - Tél. 079 212 70 54
alexandre.goumaz@bluewin.ch

Simplement



GENERALI



AU MOINS **CHF 2'000.-** DE PRIME
À L'ACHAT D'UN VÉHICULE AU GAZ NATUREL/BIOGAZ
TÉL. 0800 429 429



DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU
GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

 **WIDER**
Maison fondée en 1948

ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 (0) 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 (0) 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges
Tél. +41 (0) 21 804 99 66
morges@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider SA
Route Sous-Riette 13
1023 Crissier
Tél. +41 (0) 21 637 01 01
crissier@espacewider.ch

www.wider-sa.ch



BAVARIA

MONTREUX

Avenue Nestlé 17 – Montreux – Tél. 021 963 25 45

Décembre à la Bavaria

Ouvert de 10h30 à 14h30 et de 17h à 23h – Fermé le lundi

Fruits de mer – Soirées brésiliennes

Couscous royal tous les jeudis – Moules frites tous les vendredis

24 et 25 décembre ouvert à midi

Tous les détails sur www.bavariamontreux.ch

